



VILLE DU LOCLE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE COMMUNE DES CONSEILS GENERAUX LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

A 19h45, A L'AULA DU CIFOM-ET, RUE KLAUS 1

13^{eme} séance

(Procès-verbal établi par Le Locle)

Pour Le Locle :

Présidence : Oskar Favre, président (POP)

Présents : Favre Oskar, Andermatt-Gindrat Dominique, Hügli Stéphanie, Surdez Pierre, Nobile André-Pierre, Chopard François, Baba Cyprien, Bolay Mercier Corine, Calame-Longjean Jean-Daniel, Choffat Roland, Eichenberger Léa, Frutschi Roland, Gaffiot Gabriel, Gfeller Charles, Heiniger Ruth, Hügli André, Krebs Alain, Lienhard David, Müller René, Perez Valentin, Renk Hans-Peter, Rosselet Michel, Rotzer Jean-Marie, Rotzer Pipoz Xavier, Taillard David, Vermot Nicole, Vermot Romain, Von Allmen Valentin, Zaquini Leonello, Zbinden Philippe, Zurbuchen Michel ;

Excusés : Zünd Ophélie, Berly Michaël, Duvanel Patrick, Franchon Jean-Pierre, Gigon Richard, Santschi Gérard, Schaffner Corinne, Von Allmen Anthony,

Absent : Pinho Joaquim

Pour La Chaux-de-Fonds :

Présidence : Maria Belo, présidente (POP)

Présents : Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Christen Jean-Denis, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michaël, Roulet Paola, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Strub Yves, Ummel Christophe, Vaucher Alain ;

Excusés : Can Oguzhan, Cao Steve, Cassard Christian, Favre Lionel, Jeandroz Françoise, Payot Daniel, Schafroth Marc, Surdez Daniel, Ummel Ayfer ;

Les Conseils communaux siègent in corpore.

Communications

M. Oskar Favre, président : Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue pour cette séance intercommunale du 14 novembre 2017. C'est un beau message qui est envoyé à l'ensemble des montagnes que de voir la Mère-Commune et la Métropole horlogère discuter ensemble sur de nombreux dossiers et montrant ainsi un front uni face aux problèmes communs. Ces problèmes vous sont connus par exemple et au hasard les problèmes hospitaliers présents déjà dans le procès-verbal de la séance intercommunale de 2013. Qu'ils soient inhérents à notre situation socio-économique ou non, il s'agit de résoudre ces problèmes, il s'agit de faire des propositions et de

trouver des solutions aux problèmes auxquels nous faisons face. C'est donc avec grand plaisir que nous voyons les autorités de nos deux villes rassemblées pour tenir des débats que nous espérons fructueux et constructifs. En espérant également ce soir pouvoir affirmer l'entente de deux villes partageant bien plus qu'un terreau économique unique mais bien une histoire commune et riche.

Mme Maria Belo, présidente (La Chaux-de-Fonds) : Je vous souhaite la bienvenue à la première séance commune de cette législature et j'espère que nous aurons des débats très enrichissants ce soir.

Ordre du jour

1. RAPPORTS DES CONSEILS COMMUNAUX

- 1.1 relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie.
- 1.2 concernant le classement de la motion du 8 mars 2006 déposée lors d'une séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds.
- 1.3 concernant le classement de la motion du 20 octobre 2010 déposée lors d'une séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité.
- 1.4 concernant le classement du postulat du 28 juin 2007 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises.
- 1.5 concernant le classement du postulat du 8 septembre 2010 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, par le POP (modifié) : Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts.

2. INTERPELLATIONS

- 2.1 intercommunale et interpartis (PLR par M. Claude Moser et consorts, Les Verts par M. Jean-Emmanuel Lalive et consorts, POP par M. Nathan Erard et consorts, PS par M. Giovanni Spoletini et consorts, PDC par M. Blaise Fivaz, UDC par M. Marc Schafroth et consorts) : Implication des Conseils

communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds concernant le dossier hospitalier public cantonal

2.2 intercommunale du PLR par M. Christophe Ummel et consorts : Valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques

2.3 intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Mise en valeur du patrimoine UNESCO entre nos deux villes

2.4 intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Quelles perspectives pour la mobilité douce entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds?

3. RÉSOLUTION

3.1 intercommunale de MM. Julien Gressot et Oskar Favre (POP) : « Pour une piscine commune couverte entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds au Crêt-du-Locle. »

4. PROJETS D'ARRÊTÉ

4.1 intercommunaux et interpartis (de MM. Nathan Erard et Oskar Favre (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth (UDC): Concernant l'interpellation communale pour la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires

1.1 – Rapport relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Le rapport relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie a retenu toute l'attention des groupes PLR-VL du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ce nouveau règlement est une mise en conformité envers le droit fédéral et cantonal et il n'y a plus de possibilité de changement. Nous ne nous étendrons donc pas sur la pertinence de cette nouvelle loi car le débat a déjà eu lieu au Grand Conseil. Les incidences financières sont toutefois des défis qu'il faut durement relever. Nous regrettons en préambule que chaque commune élabore son règlement pour elle-même. C'est louable, bien sûr qu'on le fasse pour nos deux villes mais chaque commune dans le canton va élaborer son règlement et c'est dommage parce que ça va créer des différences de traitement par exemple pour l'utilisation du fonds. L'effet principal pour les finances communales sera un manque à gagner important mais l'harmonisation des taxes, à un niveau comparable à ce qui se fait ailleurs, fait partie d'un ensemble de critères qui permettent de rendre notre canton et nos communes concurrentiels pour accueillir les entreprises et motiver celles qui sont déjà établies à y rester et à renouveler leurs outils de travail. Le fonds communal de l'énergie permettra d'assainir les bâtiments communaux et aussi de lancer des projets de production d'énergie renouvelable. Cela ne doit cependant pas se traduire par une surcharge excessive sur les services. Selon nous, seuls les bâtiments du patrimoine administratif devraient pouvoir en bénéficier et pas ceux du

patrimoine financier. En effet, cela créerait une inégalité et une concurrence déloyale envers les propriétaires privés. Le patrimoine financier n'entre pas dans les tâches régaliennes des communes. A ce titre, on va déposer un amendement, je crois que le chancelier a reçu les amendements pour modifier ça dans le règlement. Les propositions de règlements communaux sont similaires et à ce sujet les articles 4 alinéa 2 prévoient l'affectation de ce fonds communal sans toutefois préciser qu'il s'agit en lettre a des bâtiments communaux du patrimoine administratif. Quelle est la position des Conseils communaux respectifs sur ce sujet ?

M. Pierre-Alain Borel, PS (La Chaux-de-Fonds) : Je m'exprimerai, ce soir, au nom des groupes socialistes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Nos deux groupes ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport qui nous est soumis ce soir. Il s'agit d'un bon rapport clair même si le sujet est complexe. Ce sujet et les propositions faites par le rapport ont déjà fait l'objet d'un très large débat au Grand Conseil mais on se permettra tout de même de regretter cette politique qui consiste à retirer toujours plus de moyens aux collectivités publiques. Aussi, tout de même nous nous félicitons des propositions qui sont faites de ne pas exonérer de taxe les gros consommateurs tant il est vrai que nos deux villes perdront déjà un montant considérable. Les montants qui seront consacrés au fonds communal pour l'énergie permettront d'assainir énergétiquement les bâtiments communaux, ce dont nous nous félicitons puisque c'est à la fois bon pour l'environnement et bon pour le porte-monnaie communal. De plus, en évitant de péjorer notre capacité d'investissements, ce sont d'autres projets qui pourront en profiter et par là même l'ensemble de la collectivité. De tels investissements ne sont pas non plus négligeables pour l'économie régionale puisqu'il y a à la fois un effet multiplicateur, on part de 1 à 10 et que c'est tout le savoir-faire de nos entreprises qui pourra être mis en avant et développé. A la lecture du rapport, nous nous sommes toutefois interrogés sur le pourquoi Neuchâtel n'aurait pas le même règlement que les deux autres villes ? Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si les Conseils communaux ont déjà défini une stratégie pour définir quels bâtiments communaux profiteront de leur première vague d'assainissement ? Vous l'aurez compris, nous accepterons le rapport et je vous remercie.

Mme Anne Monard, Les Verts (La Chaux-de-Fonds) : Je m'exprimerai au nom des deux communes pour les Verts. Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle mouture sur la loi de l'approvisionnement en électricité, les Conseils des communes se sont penchés sur le règlement d'exécution. C'est très bien que les trois villes se soient concertées pour unifier dans les grandes lignes le règlement d'application. Cette nouvelle loi permet, à un ménage, de faire une économie de Fr. 15.- par an. Par contre pour les communes, il y aura une grande baisse des redevances. Pour la commune de La Chaux-de-Fonds, sur un échelonnement de 3 ans, la baisse sera de Fr. 1'500'000.-. Ce manque à gagner est dû essentiellement à la baisse de la redevance sur les consommateurs moyenne tension et gros consommateurs. Il était même prévu dans la loi une exonération pour les gros consommateurs, ce que les deux villes ont refusée et d'autres communes du haut. La redevance énergétique revient à 100% à la commune soit pour la commune de La Chaux-de-Fonds à Fr. 916'000.- qui sera déposée sur un fonds communal de l'énergie, avant cette redevance restait dans un fonds VITEOS. Ce fonds énergétique servira à l'assainissement des bâtiments communaux, aux nouvelles constructions, à l'éclairage public, au chauffage et

production d'eau chaude sanitaire et réseau d'eau potable ainsi qu'à toutes mesures visant à économiser l'énergie ou à promouvoir les énergies renouvelables, à nous d'en faire bon usage. Les Verts approuveront ce rapport.

M. Julien Gressot, POP (La Chaux-de-Fonds) : Le 25 janvier 2017, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité qui est en fait un projet revu à la baisse suite au refus des neuchâtelois en 2012. Dès lors, les communes devaient élaborer un règlement d'exécution de la loi mais aussi de l'utilisation du fonds communal de l'énergie pour se conformer à la décision du Grand Conseil. Le règlement vise à combler un vide juridique qui aurait pu permettre des recours et donne ainsi une base juridique claire pour l'utilisation de l'électricité dans nos deux communes. La marge de manœuvre laissée aux communes est minime, le POP ne peut que se féliciter de voir que les Conseils communaux respectifs ont choisi de mettre les redevances au maximum possible même si ce maximum demeure bien trop bas à notre goût par rapport aux enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle. La création du fonds communal de l'énergie est par contre plutôt une bonne chose, il devrait permettre d'améliorer le rendement énergétique des bâtiments communaux, d'installer des sources de production d'énergie renouvelable, d'effectuer diverses autres mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Cependant, lorsque l'on voit les sommes prévues selon les projections du gestionnaire du réseau de distribution à partir de 2020, nous doutons de l'efficacité réelle que permettra ce fonds communal de l'énergie. Pour La Chaux-de-Fonds, il s'agirait de Fr. 916'000.- et pour Le Locle Fr. 300'000.- par année. Quand on sait les prix que coûtent l'assainissement d'un bâtiment minergie, l'on est en droit de se demander ce que pourra réellement permettre ce fonds. Cela mène à notre première question, est-ce que nos autorités exécutives ont déjà élaboré des projections pour connaître le potentiel de ce fonds ? L'attribution de subvention et son niveau est, selon l'article 4 alinéa 3, de la compétence exclusive du Conseil communal. Un rapport annuel pour informer les législatifs de l'utilisation de ce fonds est prévu. C'est évidemment une nécessité à nos yeux pour pouvoir vérifier de la bonne gestion de ce fonds. Ce modèle nous semble donc permettre à la fois une certaine efficacité par rapport à l'emploi de ce fonds tout en évitant de trop lourdes procédures et une transparence nécessaire à l'égard de la population de cet argent public. Pour être certain d'avoir bien compris les projets des Conseils communaux et par conséquent l'approuver, nous aimerions connaître sa vision en lien avec l'utilisation de ce fonds. Quels types de projets seront favorisés ? Qui aura accès à ce fonds et dans quelle mesure ? Le point C de l'article 4 alinéa 2 laisse une très grande marge de manœuvre au Conseil communal, comment entend-il la mettre en œuvre ? De plus, nous avons constaté en page 8 et 9 du rapport qu'il est prévu de valoriser le parc locatif en améliorant le rendement énergétique et de répercuter jusqu'à 100% du prix sur les locataires comme dans les cas des immeubles de la rue du Nord 197-199 à La Chaux-de-Fonds. L'amélioration des appartements se répercutera sur la consommation énergétique et offrira donc des réductions aux habitants de ces lieux rénovés, c'est donc normal que les loyers soient adaptés. Par contre, nous soulignons que le but de ce fonds est d'améliorer l'empreinte énergétique de manière globale dans les deux villes et pas d'améliorer les rendements financiers du parc immobilier qui doit demeurer une conséquence quand cela se justifie et pas un but en soi. Passons désormais aux différents points qui fâchent le POP. Nous l'avons déjà dit mais il est important de le répéter, ce rapport est la conséquence de

la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité votée par le Grand Conseil début 2017 qui faisait suite au refus populaire à 57,2% de la précédente mouture en 2012 après un référendum de la droite. Les conséquences financières sur nos deux communes sont importantes, plus de Fr. 1,5 million pour La Chaux-de-Fonds et Fr. 600'000.- pour Le Locle en moins annuellement à partir de 2020. Heureusement, les Conseils communaux proposent de mettre le taux de redevance le plus élevé autorisé par la loi cantonale. Grâce à cela, le choc est quelque peu amoindri mais c'est un nouveau coup dur pour nos collectivités. La population qui avait refusé la loi en 2012 l'avait fait principalement pour des questions de hauteur de la redevance. Force est de constater qu'elle s'est faite gruger. Avec la nouvelle version, un ménage moyen bénéficierait d'un peu plus de Fr. 1.- par mois d'économie même pas la moitié d'un café. Par contre, ceux qui peuvent utiliser de la moyenne tension se verront accorder une baisse substantielle de leurs redevances. Une nouvelle fois dans ce canton, ce sont les entreprises qui reçoivent un cadeau important au détriment de la population. Après une division par 2 des impôts sur les entreprises et par 100 sur les holdings, divisions qui sont responsables en grande partie de la situation financière désastreuse du canton et de nos communes, c'est désormais une nouvelle division par 2 pour la redevance énergétique et pas plus de 3 pour l'usage du domaine public. Quand on sait que les entreprises sont proportionnellement les plus grandes consommatrices et les plus grandes responsables des émissions de CO₂, il y a de quoi demeurer pantois. Et tout cela une fois de plus sur le dos des habitants de nos communes qui subiront cette baisse soit directement par une hausse d'impôts soit indirectement par des nouvelles baisses de prestations. Tout cela pour obtenir en contrepartie Fr. 1.- par mois d'économie, un sacré marché de dupes une nouvelle fois. Et ce n'est pas terminé, la loi cantonale permet même de supprimer totalement la redevance en échange d'un contrat d'engagement de réduction de la consommation énergétique des gros consommateurs. Dans ces contrats, ce n'est pas une recherche d'une nouvelle manière de produire mais bel et bien une réduction d'émission par le biais de technologies au meilleur rendement, ce qui est certes positif mais ne changera pas la problématique générale du réchauffement climatique. De plus, les études le montrent ces meilleurs rendements s'accompagnent toujours ou presque d'une augmentation d'utilisation. Une diminution de la consommation réduirait automatiquement la facture d'électricité ce qui est déjà en soi une récompense suffisante pour polluer de manière moindre. Heureusement pour le moment, les communes du canton n'ont pas souhaité utiliser cette possibilité offerte par la loi mais pour combien de temps ? Quand on sait la concurrence stérile et suicidaire que se livrent déjà les communes, ce n'est qu'une question de temps pour que l'une ou l'autre de ces communes aient l'idée d'utiliser cette option. De plus, nous ne pouvons que relever l'opacité du système de définition des gros consommateurs. Une commune ne peut être certaine même si parfois elle peut se douter du nombre d'entreprises concernées et donc de l'impact financier éventuel pour cette commune. Comment se fait-il que nous ne puissions pas connaître la liste des gros consommateurs dans chaque commune ? Que reste-t-il de l'autonomie communale lorsque nous ne disposons pas d'information comme celle-ci ? Le Conseil communal peut-il nous en dire plus sur ce fonctionnement opaque ? Vous l'aurez compris, ce rapport laisse un goût amer au POP, nous comprenons bien que les Conseils communaux ne puissent faire autrement bien que certains de ses membres aient réussi à voter la loi au Grand Conseil début 2017 contribuant ainsi à nous mettre dans cette situation et nous validons la démarche d'avoir mis les taux de redevance au

niveau le plus élevé possible et de refuser l'utilisation de l'exemption des gros consommateurs. Nous tenons à dire que le prix de l'énergie est trop bas pour faire prendre conscience tant aux entreprises qu'aux particuliers du besoin de changer de manière de l'employer. A cet égard, nous regrettons que le rapport en page 15 dans les éléments relatifs au développement durable dans la rubrique aspect environnemental se contente de dire que le fonds sera utile pour assainir les bâtiments et développer les installations de production d'énergies renouvelables alors qu'une telle diminution des redevances est un très mauvais signal vis-à-vis des enjeux climatiques majeurs qui concernent l'avenir des êtres vivants si ce n'est de notre planète. Une fois de plus, les intérêts économiques des plus favorisés, les entreprises en tête, sont mis en avant au détriment du bien-être général et du porte-monnaie de tous les autres. Sans conviction aucune, le POP mais bien conscient que nous n'avons guère le choix face à des décisions qui se sont effectuées comme trop souvent à l'échelon supérieur, acceptera ce rapport et les arrêtés pour limiter la casse.

M. Thierry Brechbühler, UDC (La Chaux-de-Fonds) : Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport précis, complet et surtout très technique avec attention. Nous ne pouvons qu'approuver la création de ce règlement d'exécution qui permettra ainsi à nos communes de se mettre en conformité avec la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Certes une baisse importante des recettes est prévue, ce qui n'est guère positif pour notre ville de La Chaux-de-Fonds déjà en proie à de grandes difficultés financières mais nous pouvons nous réjouir de la création d'un fonds communal qui nous permettra d'augmenter la participation financière dans de nouveaux projets à valeur énergétique réduite ainsi que dans les énergies renouvelables. Les nouvelles redevances apporteront également un peu de répit dans les foyers car selon les prévisions, une diminution de factures d'électricité des ménages est à prévoir. Le présent règlement type transmis par l'Etat de Neuchâtel a été adapté de la meilleure des manières afin de répondre aux exigences de notre commune et nous pouvons nous réjouir du travail de collaboration entre les services communaux et Viteos. Dans cette optique, le groupe UDC adoptera l'arrêté et votera en faveur de ce règlement.

M. Marc Arlettaz, directeur du Dicastère de la Sécurité, des Espaces Publics et des Energies (La Chaux-de-Fonds) : Les Conseils communaux découvrent à l'instant l'amendement des groupes PLR-VL qui sollicite une brève suspension de séance pour développer de manière globale sur cet objet.

Suspension de séance

M. Marc Arlettaz, directeur du Dicastère de la sécurité, des Espaces Publics et des Energies (La Chaux-de-Fonds) : Merci de l'accueil des groupes et des nombreuses questions auxquelles j'essaierai de répondre exhaustivement et si ce n'est pas le cas comme d'habitude je compte sur vous pour m'en faire part. Vous l'avez lu dans le rapport des Conseils communaux, la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité, la LAEL, a plusieurs effets pour les communes et sur le fond et vous l'avez dit, elle ancre le principe de la redevance pour l'usage du domaine public qui n'existait jusqu'alors que dans les réglementations communales, ce qui en rendait la base légale fragile et elle remplace en ce qui concerne Le Locle et La Chaux-de-Fonds en tout cas,

la contribution pour les énergies renouvelables régionales que Viteos prélève jusqu'à présent à hauteur de Fr. 0,5 centime par kilowattheure (kWh) par la possibilité de prélever au niveau des communes une redevance de Fr. 0,5 centime par kilowattheure (kWh) en basse tension et de Fr. 0,25 centime en moyenne tension. Et là ce sont deux effets plutôt positifs de la LAEL mais la LAEL instaure aussi que les communes qui ne souhaitent pas prélever cette redevance à vocation énergétique voient le montant auquel elles renoncent tout de même prélevé mais au bénéfice de la redevance cantonale à vocation énergétique. Et là c'est un premier point qui est important puisque cette disposition incite bien évidemment les communes et c'est ce que nous vous proposons à prélever cette redevance qui tomberait sans cela dans l'escarcelle de l'Etat et cela évite également que des communes renoncent à prélever pour faire un cadeau aux consommateurs d'électricité situés sur leurs territoires. La LAEL prévoit et c'est là que le bât blesse principalement également que les montants des deux redevances celle pour l'utilisation du domaine public et celle à vocation énergétique soient plafonnées à des montants qui pour la redevance à vocation énergétique sont sensiblement plus bas que les montants actuels puisque l'on passe de 1,4 à 0,8 et 0,4 centime respectivement en basse tension et en moyenne tension et vous l'avez dit dans les groupes, l'effort est énorme pour nos deux collectivités puisque c'est une perte de plus de Fr. 1,5 million pour La Chaux-de-Fonds et de plus de Fr. 600'000.- pour Le Locle. C'est évidemment tout à fait regrettable pour nos finances communales mais voilà ces plafonds ont fait l'objet d'une négociation intense entre l'Etat et les milieux économiques qui avaient lancé le référendum lors de la dernière version de la LAEL et les communes ont eu beau faire part de leurs mécontentements y compris vis-à-vis du Grand Conseil et de la commission concernée, rien n'y a malheureusement fait. Donc je vous propose ici et ça a aussi été rappelé par les groupes que nous ne refaisons pas le débat de la LAEL qui est ma fois bien derrière nous et que nous essayons surtout de tirer le meilleur de ce que cette loi cantonale nous offre au niveau des communes. La dernière chose importante que cette LAEL prévoit et permet en termes de marge de manœuvre aux communes, c'est la possibilité d'exonérer les gros consommateurs, ce que vous avez abondamment commenté. Il faut là déjà rappeler ou préciser qu'au Locle et qu'à La Chaux-de-Fonds, nous sommes parmi les premières communes si ce n'est les premières communes où les Conseils communaux viennent présenter aux Conseils généraux le règlement communal d'application de la LAEL, ce n'est vraisemblablement le cas encore nulle part mais d'après les contacts que nous avons eus ici ou là, il semblerait effectivement que les communes songent plutôt à ne pas exonérer les gros consommateurs compte tenu du potentiel de perte de recettes que cela représente. Alors ça me permet déjà de répondre à deux questions, la question du PLR-VL ou plutôt la remarque du PLR-VL qui regrette que chaque commune élabore pour elle-même à laquelle je pourrais faire deux remarques :

- D'une part, c'est le fait qu'il y a quand même un règlement type qui a été proposé par l'Etat et sur lequel se base les règlements qui vous sont soumis ce soir et qui vraisemblablement sera utilisé comme base pour les règlements de la plupart des communes du canton et par rapport au fait que chaque commune puisse finalement avoir quelques variantes par rapport à l'application. Il y a évidemment le phénomène de concurrence sur lequel je reviendrai tout à l'heure mais il y a aussi la question de l'autonomie communale dont je vous

rappelle qu'on la défend quand même relativement régulièrement et qui serait dommage de s'en plaindre quand l'Etat nous la laisse pour un tel ou tel sujet.

Et puis plus spécifiquement par rapport à la question du PS en ce qui concerne le règlement communal de Neuchâtel. Il est possible qu'il soit différent mais pour l'instant le Conseil communal de Neuchâtel n'a pas encore finalisé son règlement, il sera vraisemblablement soumis au mois de décembre en même temps que le budget. Donc simplement, on a mis qu'il était possible qu'il diffère parce qu'il n'est pas sous toit, il n'est pas finalisé. Voilà question de la concurrence et ça répondra aussi à la question un petit peu générale des groupes POP, je crois que cette concurrence entre les communes il faut la relativiser en ce qui concerne l'exonération ou non des gros consommateurs parce que à part des secteurs d'activités très particuliers où la consommation d'électricité représente une grosse part des charges par exemple la production de métaux industriels, il faut quand même souligner que l'impact sur les finances des entreprises est relativement faible de la note d'électricité et que les entreprises qui auraient eu la possibilité de se faire exonérer, auraient préalablement dû conclure une convention d'objectifs qui a un certain coût donc ce n'est pas une exonération tout à fait sans contrepartie, il y a des objectifs qui sont assignés, qui ont un coût pour l'entreprise donc en fait sans que cela ne s'égalise nécessairement tout à fait, les entreprises qui sont exonérées dépensent l'argent dont on les exonère à des investissements dans le domaine des économies d'énergies. Mais sinon on le voit quand même de manière générale quand une entreprise s'implante en tout cas à La Chaux-de-Fonds mais je pense que c'est pareil du côté du Locle, la première question qui est posée c'est la disponibilité des terrains, c'est l'accessibilité et ce n'est pas en principe la question de savoir à combien se monte la redevance sur l'électricité. Par contre au sujet de l'exonération des gros consommateurs et là nous rejoignons les différents avis qui ont été émis à ce sujet, nous regrettons vivement que les services cantonaux se retranchent derrière la protection des données, ils se basent en particulier sur les articles 24 et 25 de la convention intercantonale sur la protection des données et la transparence pour refuser de nous indiquer qui a effectivement signé une telle convention sur nos territoires respectifs. En fait, la seule possibilité que nous aurions, nous communes, de savoir de qui il s'agit, serait de décider d'exonérer les gros consommateurs et d'attendre que les demandes dûment validées par l'Etat nous soient transmises par les entreprises concernées pour que nous les exonérions. Alors finalement, on nous demande de signer avant de savoir pourquoi on signerait, raison pour laquelle, vous l'avez compris, nous vous avons en particulier proposé de ne pas exonérer les gros consommateurs. En fait à ce sujet-là, la seule chose qu'on peut vous donner comme renseignement et c'est ce qui figure aux pages 12 et 13 du rapport, c'est le potentiel maximal d'exonération, c'est-à-dire que les chiffres qui figurent dans ces pages 12 et 13 représentent la consommation de l'ensemble des consommateurs d'électricité qui consomme plus de 500 mégawattheures d'ailleurs ce sont 500 mégawattheures et pas 500 gigawattheures comme inscrit dans le tableau, il y a une coquille qui s'est glissée là donc vous avez là le potentiel maximal. Voilà j'en reviens à la proposition qui vous est faite ce soir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en fonction finalement des relativement faibles marges de manœuvre qui sont les nôtres. On peut les résumer en quatre points :

1. Le premier élément de ce qu'on vous propose c'est de percevoir les montants maximaux possibles en termes de redevance sur l'usage du domaine public et sur la redevance à vocation énergétique de manière à réduire ou autant que faire se peut l'impact négatif des nouveaux plafonds fixés par la LAEL.
2. Deuxièmement, de renoncer à exonérer, c'est ce que je viens de développer, les gros consommateurs ce qui constitue également une perte de recettes mais d'autant plus dans une mesure qu'aujourd'hui nous ignorons.
3. La troisième chose, personne ne l'a relevée mais je crois que c'est quand même important avec les difficultés financières que nous rencontrons, année après année, c'est de profiter autant que possible des dispositions transitoires qui nous sont offertes pour baisser progressivement sur 3 ans le montant des redevances et pas directement à partir du 1^{er} janvier 2018.
4. Et le quatrième point qui est relativement central vous en conviendrez, c'est d'affecter essentiellement l'usage de la redevance à vocation énergétique, à l'assainissement énergétique et à l'amélioration de la production d'énergie des bâtiments communaux tel est le dernier aspect important de ce que nous vous proposons et c'est ce qui figure à l'article 4 alinéa 2 des règlements respectifs qui ont fait l'objet d'un amendement du groupe PLR-VL.

Alors pourquoi affecter essentiellement au patrimoine communal, d'une part parce que les privés, qu'évidemment nous n'oublions pas mais sur lequel nous sommes persuadés qu'il y a un potentiel d'économie d'énergie qui est très sensible, peuvent déjà bénéficier d'un soutien ou pourront, en tout cas dans un avenir très proche, bénéficier d'un soutien par le biais du programme bâtiment financé par le canton et par la confédération. Et d'autre part, parce que nos deux villes, et c'est une situation un peu particulière et historique, ont des parts de bâtiments à la fois administratifs mais aussi locatifs donc de patrimoine financier particulièrement développé en comparaison à d'autres communes. C'est clairement en faveur de notre population à laquelle nous pouvons ainsi offrir des logements de qualité à des tarifs abordables. De ce fait, les Conseils communaux vous proposent de rejeter l'amendement des groupes PLR-VL dans la mesure où il priverait les villes d'une source de financement très importante jusqu'à se demander même si l'utilisation pour le seul patrimoine administratif serait suffisante pour utiliser, année après année, les montants versés au fonds sachant qu'il ne s'agit pas simplement de dépenser quand on fait des projets mais qu'il s'agit aussi de planifier et de réaliser les projets, projets qui sont en général de plus grande ampleur sur le patrimoine administratif que sur le patrimoine financier. Alors certes le patrimoine financier n'a pas un caractère public, ce n'est pas une tâche régalienne pour reprendre les propos qui ont été utilisés mais il impacte très clairement dans son fonctionnement et en particulier dans sa capacité à générer des recettes l'ensemble du budget communal et il l'impacte d'autant plus que je vous rappelle qu'avec MCH2 les investissements qui sont consentis pour le patrimoine financier le sont directement par le compte d'exploitation et ne le sont pas par le budget des investissements. Donc véritablement contribuer à améliorer la rentabilité et le fonctionnement du patrimoine financier, Mesdames et Messieurs, c'est améliorer le résultat de nos finances donc c'est bénéfique pour l'ensemble des contribuables qui soient locataires ou non du patrimoine financier de la ville. Voilà donc vous l'avez compris, nous avons là une formidable

opportunité d'améliorer notre patrimoine sans grever les budgets généraux de nos communes avec des recettes potentielles à la clé puisque le patrimoine locatif pourrait donc être progressivement revalorisé en améliorant la qualité de vie de nos citoyens locataires et sans ponctionner davantage le citoyen consommateur d'électricité puisque, je vous le rappelle une fois encore mais ça me paraît vraiment important, si nous renoncions à prélever cette redevance, l'Etat se substituerait à nous pour financer des projets dont nous n'aurions alors aucune garantie qu'ils se situeraient sur nos territoires communaux. C'est donc du gagnant gagnant, gagnant donc locataires contribuables et finances communales et cela se fera concrètement sous la forme d'un fonds qui, vous l'avez compris, sera alimenté annuellement dès 2018. Je vais passer aux différentes questions qui avaient également été posées, annoncées ou pas. La question du parti socialiste, quels bâtiments sont prévus en premier dans la planification ? Je ne pourrais pas répondre en ce qui concerne Le Locle et je prierais à ce moment-là la présidence de séance à céder la parole à mon collègue Dubois mais en ce qui concerne La Chaux-de-Fonds, on peut imaginer que pour ce qui concerne 2018, on reprenne des éléments qui étaient de toute façon déjà prévus pour le budget soit au budget des investissements pour le patrimoine administratif, ça pourrait par exemple être les verrières du Musée des beaux-arts et puis dans ce qui est prévu au compte d'exploitation pour le patrimoine financier et là par exemple on a 3 petits bâtiments du patrimoine financier à la rue Fritz-Courvoisier sur lesquels on pourrait agir en 2018 puisque les projets sont déjà en cours d'élaboration. Le POP avait également une question, je dirais une question double si j'ai bien compris, à la fois sur l'efficacité du fonds et puis sur son utilisation par rapport spécifiquement à la lettre C. Efficacité du fonds Fr. 1 million c'est à la fois peu et beaucoup, c'est-à-dire qu'effectivement si on veut assainir un bâtiment entier peut-être que ça ne suffit pas sur un exercice mais je le rappelle aussi en termes de planification de nos projets, on n'a pas toujours la possibilité de rénover un bâtiment sur un seul exercice et puis on peut faire des choses qui sont de taille, plus modestes mais qui de toute façon devront être faites. Le changement de l'agent énergétique ou des remplacements de fenêtres par exemple qui ont comme vocation à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et là ça peut se faire aisément avec des montants de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs ou quelques centaines de milliers de francs mais en tout cas moins que le million annuel prévu pour ce qui concerne La Chaux-de-Fonds. Et puis par rapport à l'utilisation c'est vrai à cette lettre C qui laisse la porte ouverte à d'autres choses, les Conseils communaux avaient la volonté de ne pas être excessivement restrictifs pour avoir aussi la possibilité notamment de pouvoir prévoir des actions de prévention, des actions de communication et il est prévu que les Conseils communaux arrêtent encore un certain nombre de précisions par rapport à l'utilisation dans cette lettre-là mais en tout cas il n'est pas dans l'idée des Conseils communaux de se servir de cette disposition qui figure à la lettre C pour ouvrir aux privés. Une fois encore les privés seront servis si je peux me permettre l'expression par le programme bâtiment de la confédération et des cantons. Et puis encore une question du POP et je crois qu'après j'aurais fait le tour. La question de l'amélioration du rendement locatif pour le patrimoine financier, je crois qu'on se rejoint ce n'est pas le but premier, c'est une conséquence et une conséquence qui est intéressante c'est une conséquence qu'on mesure et qui est importante qui plus est avec la situation financière mais le but premier reste bien l'assainissement énergétique et l'amélioration environnementale de nos patrimoines de bâtiments communaux. Voilà Madame la Présidente, Monsieur le

Président, Mesdames, Messieurs, j'espère avoir été suffisamment précis sur les raisons qui nous contraignent d'une certaine manière à vous présenter ce rapport mais aussi de saisir les opportunités que nous avons souhaitées pouvoir prendre à cette occasion pour d'une part atténuer autant que faire se peut les impacts de la LAEL sur nos finances et pour en tirer le plus grand bénéfice pour les citoyens de nos deux villes.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal et directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Je remercie notre collègue, notre homologue chaux-de-fonnier pour sa réponse particulièrement exhaustive. Par rapport à la planification pour la Mère-Commune des Montagnes neuchâteloises, rappeler et vous le savez, à l'instar de la ville de La Chaux-de-Fonds, que le processus d'assainissement énergétique du patrimoine ne commence pas aujourd'hui évidemment avec bien entendu différents leviers (isolation périphérique, pose de panneaux solaires, remplacement de fenêtres) le tout inscrit aussi en termes de consolidation des montages financiers dans le cadre du programme bâtiment fédéral. Pour la ville du Locle très rapidement, les membres de la commission financière le savent en 2016, Tertre 11, avec réfection de la toiture, Concorde 3-5 installation de l'eau chaude et de pose de panneaux solaires, réfection de la toiture sur Corbusier 18-18a. En 2019 par exemple aux Petits-Monts isolation des façades et remplacement de fenêtres.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Il serait le moment de défendre l'amendement ou c'est prévu après ?

M. Oskar Favre, président: Alors on pourra le faire pendant le passage des articles.

M. Pierre-Alain Borel, PS (La Chaux-de-Fonds) : A partir du moment où le service est intervenu sur l'amendement.

M. Oskar Favre, président : Alors avant de passer à la prise en considération du rapport, il faut que je vous précise quelque chose donc l'article 29 alinéa 4 du règlement général de la commune du Locle précise que les décisions ne sont exécutoires que si elles sont identiques. Donc je vous explique si une des deux villes accepte l'amendement et pas l'autre, le règlement n'entre pas en vigueur ni au Locle ni à La Chaux-de-Fonds mais ce même article 29 alinéa 3 permet toutefois si l'assemblée le décide des règles particulières de procédure qui peuvent être définies en cours de séance. Donc, ce que je vous propose c'est de déroger à l'article 29 alinéa 4 et de prévoir pour ce règlement qu'il puisse devenir exécutoire même s'il n'est pas identique dans le vote des deux villes. Voilà, est-ce que c'est clair ? Alors ce que je vous propose c'est de voter pour déroger à l'article 29 alinéa 4.

Soumis au vote, le Conseil général du Locle, accepte à l'unanimité de déroger à l'article 29 alinéa 4.

Soumis au vote, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, accepte à l'unanimité de déroger à l'article 29 alinéa 4.

La discussion est close.

Pour Le Locle, la prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

Le règlement est mis en discussion pour Le Locle.

Le groupe PLR-VL dépose un amendement de l'article 4 alinéa 2 nouveau remplaçant l'article 4 alinéa 2 « a. assainissements énergétiques des bâtiments communaux du patrimoine administratif ; b. installations de production d'énergie renouvelable pour des bâtiments communaux du patrimoine administratif. c. toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Le Conseil communal dit que cet amendement va priver la commune de sommes importantes. Il ne s'agit pas du tout de priver la commune de ces sommes mais ce sont bien les montants de ces sommes qui vont bien rester dans le cadre de la commune. C'est simplement limiter l'utilisation de ce fonds au patrimoine administratif, pourquoi ? Parce que nous considérons que d'utiliser ces fonds dans des immeubles locatifs par exemple c'est de la concurrence envers des immeubles locatifs en mains privées. J'aimerais aussi rebondir sur une remarque du POP qui dit que ça ne fait pas beaucoup d'argent et puis qu'on ne va pas finalement voir grand effet à l'utilisation de ce fonds. Justement, alors s'il n'y a pas beaucoup d'argent à disposition, si ça ne fait pas beaucoup quand on voit l'ampleur du patrimoine administratif de nos deux villes (les collèges, les musées, les bâtiments administratifs), je crois qu'il y a un énorme travail à faire, il y a largement de quoi utiliser cet argent, en tout cas pour les dix prochaines années, et puis si vraiment dans un certain temps on se rend compte qu'on a fait le tour et puis qu'on est en recherche de projets parce qu'on a trop d'argent, on pourra toujours réfléchir à la modification du règlement mais je crois que le travail d'assainissement énergétique sur le patrimoine administratif il est énorme et puis il va largement suffire pour absorber toute la quantité d'argent qui sera à disposition.

M. Pierre-Alain Borel, PS (La Chaux-de-Fonds) : Les deux groupes PS de La Chaux-de-Fonds et du Locle refuseront l'amendement qui nous est présenté pour au moins trois raisons mais on n'a pas cherché très longtemps donc on en aurait sûrement trouvé davantage.

1. La première c'est qu'il nous apparaît d'une part que plus les moyens dont on dispose sont réduits et plus finalement on doit avoir de marge de manœuvre pour pouvoir les utiliser et il nous paraît important donc dans ce sens-là de laisser une marge de manœuvre importante au Conseil communal parce qu'on ne sait pas ce que demain nous réserve, on sait qu'on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises et donc il nous paraît important de se ménager finalement une certaine marge de manœuvre qui soit importante.
2. La deuxième raison c'est que finalement l'objectif dont on a parlé c'est l'assainissement énergétique des biens de la commune. Pourquoi donc se limiter au patrimoine administratif et il nous apparaît que ça serait dommage de se priver finalement d'un certain nombre d'opportunités possibles d'assainissement énergétique qu'on pourrait faire.
3. Et puis la troisième raison, le Conseil communal l'a rappelé c'est en lien avec MCH2, ce serait pour nous finalement se tirer une espèce de balle dans le pied que de voter cet amendement puisqu'en entretenant, en investissant dans le

patrimoine communal, dans le patrimoine financier aussi et bien c'est finalement quelque chose qui se retrouve dans la fortune de la commune qui nous a bien aidé quand il a fallu passer un certain nombre de mauvais caps et puis avec MCH2 on sait bien qu'on va s'y retrouver et que c'est pour le bien aussi de l'ensemble des citoyens qu'on va pouvoir intervenir.

M. Julien Gressot, POP (La Chaux-de-Fonds) : Le POP des deux villes refusera aussi l'amendement pour une question de souplesse si par exemple on voulait mettre des panneaux solaires sur du patrimoine financier et que ce n'est pas possible, ça ne laisse pas une marge de manœuvre suffisante à notre goût.

M. Marc Arlettaz, directeur du Dicastère de la Sécurité, des Espaces Publics et des Energies (La Chaux-de-Fonds) : Peut-être revenir brièvement sur deux points dans le développement de l'amendement.

1. Je crois que nous pouvons maintenir ce qui a été dit tout à l'heure, cet amendement aura pour effet de priver les communes de sommes importantes utilisables en fonction des besoins de la collectivité et en fonction des capacités de planification. C'est une réalité le fait de pouvoir l'utiliser et pour le PA et pour le PF, cela permettra comme l'a d'ailleurs indiqué le POP plus de souplesse dans son utilisation année après année.
2. Et puis l'autre élément qui me semble être véritablement le plus important c'est que les bâtiments du patrimoine financier sont effectivement privés mais ils intéressent directement les collectivités communales puisqu'ils leur appartiennent et je crois qu'il ne faut pas tomber dans la schizophrénie, de ne penser que ce qui concerne la collectivité publique se borne aux tâches régaliennes, des activités qui peuvent aussi être génératrices de recettes pour la collectivité communale sont importantes et en particulier le groupe PLR-VL en tout cas La Chaux-de-Fonds a toujours été prompt à raison à demander des efforts sur les charges d'exploitation et là je crois que les Conseils communaux vous en proposent une magnifique de possibilité d'effort.

Soumis au vote, le Conseil général du Locle, refuse l'amendement de l'article 4 alinéa 2 par 19 voix contre 11.

Soumis au vote, le Conseil général du Locle accepte le règlement suivant à l'unanimité.

Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

(Du 14 novembre 2017)

Le Conseil général de la ville du Locle,
vu la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), du 23 mars 2007, et son ordonnance (OApEI), du 14 mars 2008,
vu la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), du 25 janvier 2017 et son règlement d'exécution (RELAEL), du 18 octobre 2017,
vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2017,

Arrête :

Chapitre 1. Gestionnaire de réseau de distribution

¹ Le gestionnaire de réseau de distribution (ci-après : le gestionnaire) du territoire communal est l'entreprise Viteos SA.

Chapitre 2. Droit applicable

¹ Les relations juridiques entre le consommateur d'électricité (client) et le gestionnaire sont soumises au droit et à la procédure définis par le gestionnaire de réseau pour ce qui est de la consommation d'électricité.

Chapitre 3. Redevance à vocation énergétique

¹ La commune prélève, par l'intermédiaire du gestionnaire, une redevance à vocation énergétique auprès des consommateurs finaux d'électricité, qui en sont les débiteurs.

² La redevance s'élève :

- a. à 0.5 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;
- b. à 0.25 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.

³ Le produit de la redevance, après rémunération du gestionnaire pour son mandat d'encaissement, est versé au fonds communal de l'énergie.

Chapitre 4. Fonds communal de l'énergie

¹ Le fonds communal de l'énergie est alimenté par la redevance communale à vocation énergétique.

² Il est affecté aux prestations suivantes :

- a. assainissements énergétiques des bâtiments communaux ;
- b. installations de production d'énergie renouvelables pour des bâtiments communaux ;
- c. toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

³ La décision d'octroi et le montant de la subvention sont de la compétence du Conseil communal.

⁴ La subvention peut se cumuler avec d'autres financements tiers.

Redevance pour l'usage du domaine public

- ¹ La commune prélève une redevance pour l'usage du domaine public par les réseaux électriques, auprès du gestionnaire de réseau, qui en est le débiteur.
- ² La redevance s'élève :
 - a. à 0.8 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;
 - b. à 0.4 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.
- ³ Le produit de la redevance pour l'utilisation du domaine public est versé au budget de fonctionnement de la commune.

Chapitre 5. Perception et opposition

- ¹ Les redevances perçues auprès des consommateurs finaux sont facturés conformément aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).
- ² Toute personne qui entend contester l'assujettissement à l'une ou l'autre des redevances communales sur la consommation d'électricité dépose une opposition écrite et sommairement motivée, dans les trente jours dès réception de la facture, auprès du Conseil communal.
- ³ Le Conseil communal rend alors une décision qui peut faire l'objet d'un recours auprès du département cantonal compétent. Il informe le gestionnaire.
- ⁴ La loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) du 27 juin 1979 est applicable.

Chapitre 6. Dispositions transitoires

- ¹ L'entrée en vigueur des redevances fixées aux articles 3 alinéa 2 lettre c et 5 alinéa 2 se fera de manière échelonnée jusqu'en 2020 conformément à l'art. 23 LAEL.
- ² La redevance à vocation énergétique s'élève à :
 - a. à 0.42 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;
 - b. 0.33 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2019 au 31.12.2019.
- ³ La redevance pour l'usage du domaine public s'élève à :
 - a. à 1.20 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;
 - b. à 1.00 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension du 01.01.2019 au 31.12.2019 ;
 - c. à 1.07 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;
 - d. à 0.73 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2019 au 31.12.2019.
- ⁴ Dès le 01.01.2020, le montant des redevances fixées aux articles 3 alinéa 2 et 5 alinéa 2 entre en vigueur.

Chapitre 7. Entrée en vigueur

- ¹ Sous réserve des dispositions transitoires ci-dessus, le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- ² Le Conseil communal est chargé de sa publication et de son exécution après les formalités légales.

Pour La Chaux-de-Fonds, la prise en considération du rapport est votée à l'unanimité. L'arrêté est mis en discussion pour La Chaux-de-Fonds.

Soumis au vote, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, refuse l'amendement de l'article 4 alinéa 2 par 19 voix contre 11.

M. Patrick Jobin, PS (La Chaux-de-Fonds) : J'ai une motion d'ordre pour poser une question. Je suis désolé ça m'a surpris, est-ce que ce ne serait pas à notre présidente de nous faire voter nos arrêtés ? Je me pose la question et donc j'interviens avant qu'on ne vote l'arrêté pas qu'il y ait après un souci de forme ou quoi que ce soit.

M. Oskar Favre, président : Alors je vous lis l'article 29 du règlement général qui dit donc « que les débats se déroulent sous la présidence et en principe selon les règles du Conseil général de la ville dans laquelle a lieu la séance ».

Soumis au vote, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, accepte l'arrêté suivant à l'unanimité :

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds

Vu la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI),
du 23 mars 2007, et son ordonnance (OApEI), du 14 mars 2008 ;
Vu la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL),
du 25 janvier 2017 et son règlement d'exécution (RELAEL),
du 18 octobre 2017 ;
Vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2017,

arrête :

Gestionnaire de réseau de distribution	1. Le gestionnaire de réseau de distribution (ci-après : le gestionnaire) du territoire communal est l'entreprise Viteos SA.
Droit applicable	2. Les relations juridiques entre le consommateur d'électricité (client) et le gestionnaire sont soumises au droit et à la procédure définis par le gestionnaire de réseau pour ce qui est de la consommation d'électricité.
Redevance à vocation énergétique	3.1 La commune prélève, par l'intermédiaire du gestionnaire, une redevance à vocation énergétique auprès des consommateurs finaux d'électricité, qui en sont les débiteurs. 3.2 La redevance s'élève : a. à 0.5 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension ; b. à 0.25 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension. 3.3 Le produit de la redevance, après rémunération du gestionnaire pour son mandat d'encaissement, est versé au fonds communal de l'énergie.
Fonds communal de l'énergie	4.1 Le fonds communal de l'énergie est alimenté par la redevance communale à vocation énergétique. 4.2 Il est affecté aux prestations suivantes : a. assainissement énergétique des bâtiments communaux ;

	<p>b. installation de production d'énergie renouvelable pour des bâtiments communaux.</p> <p>c. toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.</p> <p>4.3 La décision d'octroi et le montant de la subvention sont de la compétence du Conseil communal.</p> <p>4.4 La subvention peut se cumuler avec d'autres financements tiers.</p>
<p>Redevance pour l'usage du domaine public</p>	<p>5.1 La commune prélève une redevance pour l'usage du domaine public par les réseaux électriques, auprès du gestionnaire de réseau, qui en est le débiteur.</p> <p>5.2 La redevance s'élève :</p> <p>a. à 0.8 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;</p> <p>b. à 0.4 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.</p> <p>5.3 Le produit de la redevance pour l'utilisation du domaine public est versé au budget d'exploitation de la commune.</p>
<p>Perception et opposition</p>	<p>6.1 Les redevances perçues auprès des consommateurs finaux sont facturées conformément aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom).</p> <p>6.2 Toute personne qui entend contester l'assujettissement à l'une ou l'autre des redevances communales sur la consommation d'électricité dépose une opposition écrite et sommairement motivée, dans les trente jours dès réception de la facture, auprès du Conseil communal.</p> <p>6.3 Le Conseil communal rend alors une décision qui peut faire l'objet d'un recours auprès du département cantonal compétent. Il informe le gestionnaire.</p> <p>6.4 La loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA) du 27 juin 1979 est applicable.</p>
<p>Dispositions transitoires</p>	<p>7.1 L'entrée en vigueur des redevances fixées aux articles 3.2 lettre c et 5.2 se fera de manière échelonnée jusqu'en 2020 conformément à l'art. 23 LAEL.</p> <p>7.2 La redevance à vocation énergétique s'élève à :</p> <p>a. à 0.42 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;</p> <p>b. à 0.33 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2019 au 31.12.2019.</p> <p>7.3 La redevance pour l'usage du domaine public s'élève à :</p> <p>a. à 1.20 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;</p> <p>b. à 1.00 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension du 01.01.2019 au 31.12.2019 ;</p> <p>c. à 1.07 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2018 au 31.12.2018 ;</p> <p>d. à 0.73 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension du 01.01.2019 au 31.12.2019.</p> <p>7.4 Dès le 01.01.2020, le montant des redevances fixées aux articles 3.2 et 5.2 entre en vigueur.</p>

Entrée en vigueur	<p>8.1 Sous réserve des dispositions transitoires ci-dessus, le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.</p> <p>8.2 Le Conseil communal est chargé de sa publication et de son exécution après les formalités légales.</p>
--------------------------	--

1.2 – Rapport concernant le classement de la motion du 8 mars 2006 déposée lors d’une séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Création d’un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP a lu avec beaucoup d’intérêt ce rapport relatif à une problématique qui pèse lourdement sur la vie quotidienne des habitants et des habitantes de nos deux villes. Nous sommes très conscients de la complexité de la situation due notamment à l’existence d’une frontière qui induit une approche politique et technique très différenciée de part et d’autre avec probablement encore plus de lenteur du côté français. Nous avons quelque peu parcouru la volumineuse étude du CCR sur la navetisation entre Morteau et La Chaux-de-Fonds qui nous a laissés fortement dubitatifs. En effet, pour exemple, la possibilité qui est évoquée de la mise à voie normale de la ligne Le Locle-Les Brenets jette un doute sur le sérieux du travail. Espérons que ce ne soit qu’une maladresse isolée. Le contournement autoroutier devrait apporter aux deux villes un répit bienvenu quant aux nuisances auxquelles sont confrontés nos concitoyens et concitoyennes. Il ne faut cependant pas se leurrer et y voir un remède absolu. Tous les exemples de réalisations routières de ce type ont montré les limites du concept s’il n’est pas accompagné d’une offre étoffée en matière de transport public. C’est pourquoi les efforts incessants doivent être poursuivis dans ce domaine. Cependant, faisant confiance aux exécutifs et fort du vote du peuple neuchâtelois sur le projet de mobilité accepté au début de cette année, nous accepterons néanmoins le classement de la motion. Nous avons malgré tout une question, le poste du préposé chaux-de-fonnier dans ce domaine ayant été supprimé, qui assumera désormais le suivi de cette si importante mission ?

Mme Corine Bolay Mercier, PS : Les groupes socialistes des deux villes accepteront le classement de la motion concernant la création d’un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds. Ce petit rapport très bien rédigé met en lumière toutes les difficultés liées à la ligne transfrontalière de l’agglomération urbaine du Doubs, agglomération composée, rappelons-le, d’environ 66’000 habitants et offrant plus de 37’000 emplois. Pourtant, l’amélioration de la ligne est essentielle non seulement en termes économique mais aussi en termes de mobilité puisque les déplacements à l’intérieur de cette agglomération s’opèrent encore trop en voiture en raison de l’offre inadaptée, d’infrastructures défailtantes et de matériel roulant vétuste. La réponse livrée par nos deux autorités détaille la complexité des accords liés aux lignes transfrontalières. Ainsi, nous comprenons que si la volonté politique est essentielle pour faire vivre ces lignes, elles doivent se multiplier si vous me permettez l’expression pour mobiliser tous les acteurs techniques, acteurs administratifs pour répondre aux questions multiples comme l’homologation de matériel, la compatibilité technique, le respect des législations différentes en termes de concession, la

tarification, etc. Maintenir la motion n'a pourtant à nos yeux peu de sens car les acteurs qui ont décidé et qui ont du poids dans ce dossier se réunissent visiblement régulièrement que ce soit les collectivités ou la task force franco-suisse. Mais cela ne suffit malheureusement pas pour faire avancer le dossier à Paris et développer cette ligne transfrontalière. La gageure sera de convaincre du côté français d'adapter et d'adopter d'ici 2022 le système européen de contrôle des trains, faute de quoi la ligne est menacée. Notre groupe, conscient que la situation est insatisfaisante, propose de mettre ce thème à l'ordre du jour d'un prochain Grand Conseil. Le canton de Vaud intervient de manière convaincante sur la ligne Vallorbe-Pontarlier si ce n'est pas en termes financier du moins en négociation politique auprès de la France et de la Confédération, le Conseil d'Etat pourrait soutenir l'importance de cette ligne transfrontalière pour le canton.

M. Michel Zurbuchen, PLR-VL : Les groupes PLR-VL du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pris acte du rapport commun des Conseils communaux. S'il reste néanmoins énormément à faire en la matière, force est de constater que les leviers aux niveaux communaux et intercommunaux ont été utilisés et mis en œuvre. Malheureusement, la complexité du dossier fait que cela traîne. Notre responsabilité en tant que législatif sera de soutenir notre exécutif régulièrement et en interpellant régulièrement la Confédération. Nous nous engageons à le faire mais en l'occurrence les groupes PLR-VL accepteront le classement de la motion.

M. Andy Favre, UDC (La Chaux-de-Fonds) : Le groupe UDC de La Chaux-de-Fonds a pris connaissance du présent rapport. Après discussion, nous en arrivons à la conclusion que les exécutifs des deux villes ont ainsi répondu à la motion et nous accepterons le classement de cette dernière.

M. Marc Fatton, Les Verts (La Chaux-de-Fonds) : Oui, les villes ont été proactives sur ce dossier, on les remercie pour ce rapport. Oui, la problématique a aussi été traitée au niveau de l'AUD, oui le dossier a été porté à tous les niveaux au niveau suisse, au niveau français mais malgré tout, nous ne disposons toujours pas d'un réseau satisfaisant de transports publics. Alors que tous les politiciens ici présents et la population attendent que diminue la déferlante d'environ 9'000 véhicules/jour sur nos villes en constante augmentation, vous voudriez que l'on retire cette motion, surtout pas. Non, nous voulons être au courant, nous voulons que le dossier continue, nous voulons maintenir la pression. Certains pensent que la H20 va tout résoudre c'est une grosse illusion, pour que les choses changent il faudra une politique volontariste et actuellement laisser tomber cette motion serait laisser tomber le dossier. Les Verts refuseront que cette motion soit classée.

M. Blaise Fivaz, PDC (La Chaux-de-Fonds) : Le PDC a trouvé ce rapport fort intéressant. Bien sûr comme tout le monde, on regrette amèrement que nos amis français traînent les pieds dans ce dossier. Regret aussi qu'au XXI^{ème} siècle on ne puisse pas évoluer plus rapidement dans ce type de transport public et encore une fois que nos collègues français ne soient pas plus sensibles aux problèmes environnementaux et notamment par rapport au nombre de frontaliers qui franchissent la frontière tous les jours et qui engorgent le Col-des-Roches. Nous souhaitons bien sûr que l'AUD soit proactive et

réagisse aussi rapidement que possible afin de solutionner tant que faire se peut cette situation. Le PDC acceptera le classement de cette motion.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal et directeur du Dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations Extérieures (La Chaux-de-Fonds) : D'abord, vifs remerciements de la part de nos exécutifs pour le constat que vous faites que le travail a été fait dans la mesure de nos moyens, c'est-à-dire des moyens qui sont, dans ce dossier-là, malheureusement limités avec un lobbying de tous les instants, avec des rencontres multiples avec le Conseil général de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec le Grand Besançon, avec le Maire de Besançon et j'en passe. Le travail a été fait non seulement par nos deux exécutifs mais également par l'agglomération urbaine du Doubs dans la bonne collaboration que nous entretenons avec nos voisins du Val de Morteau. La ville de La Chaux-de-Fonds s'est particulièrement engagée puisque ça été remarqué par certains d'entre vous, une étude d'envergure a été commanditée, une étude par la ville de La Chaux-de-Fonds sur la navetisation entre Morteau et La Chaux-de-Fonds, étude qui a ensuite été portée conjointement par nos exécutifs et par l'agglomération urbaine du Doubs. Cela dit au bout du compte, après des années d'investissements, c'est vrai qu'il y a quand même dans ce dossier-là une forme de désenchantement, d'abord parce qu'il y a eu durant la même période malgré nos efforts un affaiblissement de la ligne avec la suppression du TGV de 10h30 qui permettait de se rendre de La Chaux-de-Fonds à Paris avec un seul changement en 4h20 alors aujourd'hui il est encore possible de se rendre à Paris par la Ligne des Horlogers mais dans des horaires qui sont moins confortables et dans des parcours, dans des trajets qui sont plus longs. Ensuite, il y a une menace qui pèse sur la Ligne des Horlogers, une menace qui n'est toujours pas levée alors bien sûr nous avons réussi aussi conjointement avec, j'aimerais le souligner, le service cantonal des transports, avec le Conseil d'Etat à différer la menace, c'est la menace en lien avec les changements de systèmes de sécurité tant du côté suisse que du côté français. Je ne vais pas faire très long mais enfin l'OFT au bout du compte a accepté que le système de sécurité actuel, le vieux système Signum alors que partout en Suisse on est en train de passer à un système de sécurité dit ETCS, soit prolongé jusqu'en 2022 mais après 2022 et bien on ne sait pas ce qu'il va se passer. 2022 c'est demain mais si on ne trouve pas des solutions tant du côté de l'OFT que du côté français, malheureusement on est ici au niveau du dialogue dans une situation de blocage, et bien ça signifierait une rupture de charges au Col-des-Roches ce qui péjorait grandement une ligne qui n'est déjà aujourd'hui que relativement attractive si vous me passez l'euphémisme. Et puis un peu du désenchantement également parce qu'il y a peu de perspectives d'amélioration, on le dit dans le rapport la région Bourgogne-Franche-Comté entend engager Fr. 12 millions d'euros dans le contrat de plan Etat-Régions jusqu'en 2020 sur la Ligne des Horlogers mais à vrai dire ce n'est guère rassurant parce que ces Fr. 12 millions d'euros sont une sorte d'emplâtre sur une jambe de bois et permettront vraisemblablement de garantir la poursuite d'une situation insatisfaisante, ça n'amènera malheureusement vraisemblablement pas ou peu d'améliorations. Et parallèlement encore, dernier motif de ce désenchantement, c'est l'enterrement dans l'intimité si vous me passez l'expression de ce projet tout à fait pertinent et l'étude le démontre nous n'en faisons pas la même lecture que Monsieur Rotzer mais qui évoquait un autre aspect de l'étude qui est le passage à la voie normale de la Ligne des Brenets, enfin l'étude de navetisation entre Morteau et La Chaux-de-Fonds était

pertinente et aujourd'hui elle est gentiment en train, par la grâce il faut le dire quand même des autorités françaises, d'être enterrée dans la plus grande discrétion. Pour répondre aux quelques questions qui ont été posées, effectivement le spécialiste des transports qui s'occupait des affaires régionales en ville de La Chaux-de-Fonds et qui était coordinateur de l'agglomération urbaine du Doubs a beaucoup travaillé sur le dossier, il quitte l'administration communale au plus grand regret de la ville de La Chaux-de-Fonds. Et bien désormais ce sont les conseillers communaux respectifs qui suivront, on le fait déjà bien évidemment, le dossier et également l'agglomération urbaine du Doubs et les deux coordinateurs de celle-ci puisque le coordinateur suisse, naturellement selon les statuts de l'agglomération urbaine du Doubs, sera remplacé. Ensuite, une remarque du groupe socialiste qui souhaite amener le sujet au Grand Conseil, ça a déjà fait l'objet de quelques interventions au Grand Conseil mais enfin, en tant que conseils communaux, on ne peut que se réjouir que ce sujet revienne de manière régulière, c'est vrai qu'on a été soutenu par le Conseil d'Etat, on a été soutenu par le service cantonal des transports et puis en même temps parfois on a l'impression que les enjeux, en termes de mobilité, sont tellement importants ailleurs que ce sujet-là, si on ne le ramène pas régulièrement sur le devant de la scène, tend à être oublié pourtant « Dieu sait » s'il est important pour les Montagnes neuchâteloises. Une remarque encore par rapport à la position du groupe des Verts sur l'amendement, pour dire que dans notre perception des choses, le message qui consisterait à refuser le classement de la motion en cours, s'assurer que nos conseils communaux respectifs continuent de faire le travail est un message qui est inaudible parce que finalement il revient à dire, « nous reconnaissons que les conseils communaux travaillent bien dans ce dossier mais on ne classe pas la motion pour s'assurer qu'à l'avenir, ils continuent de bien travailler ». Ça n'est pas le gage de la confiance que nous souhaiterions entre les exécutifs et le législatif.

La discussion est close.

Pour Le Locle :

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 26 voix contre 4.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 23 voix contre 9.

1.3 – Rapport concernant le classement de la motion du 20 octobre 2010 déposée lors d'une séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité.

M. Valentin Perez, Les Verts : Nous remercions les conseils communaux pour ce rapport concernant le classement de la motion du 20 octobre 2010, déposée par notre groupe. Les Verts saluent les différentes initiatives entreprises par Viteos allant dans le sens de la motion. Pour cette raison, nous accepterons le classement de cette dernière. Concernant les entreprises, nous voyons d'un très bon œil les partenariats proposés aux PME par l'intermédiaire de l'agence Clintec Suisse afin d'améliorer leur efficacité énergétique. Les entreprises étant pour la plupart des grosses consommatrices d'électricité, il est important d'en faire une priorité sans pour autant leur mettre des bâtons dans les roues. Du côté des privés, nous patienterons encore un moment avant de demander un retour concernant le plan d'action qui sera déployé

prochainement. Au niveau de la stratégie mise en place pour l'éclairage public, le remplacement progressif des lampes à mercure par des LED, a permis une réduction significative de la consommation dans nos deux villes, nous ne pouvons qu'applaudir cette politique de renouvellement. Cependant, dans certains quartiers, la très forte intensité de ces nouvelles lampes engendre une pollution lumineuse gênante. Notre volonté n'est pas de supprimer l'éclairage public durant la nuit mais de trouver un compromis entre sécurité et bon sens. Par exemple, en réduisant l'intensité des LED de minuit à 5h du matin. Pour terminer, nous encourageons nos autorités à continuer d'œuvrer pour réduire la consommation énergétique en général, et non seulement la consommation d'électricité. La marge de manœuvre est encore très grande dans la perspective d'une future société à 2000 watts.

Mme Paola Roulet, POP (La Chaux-de-Fonds) : Le POP considère comme un point positif la diminution avérée de la consommation de l'éclairage public, pareil pour les mesures prises afin de diminuer également la consommation des PME dans les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, même si ces diminutions sont dues à des progrès technologiques plus qu'à un réel effort humain. Néanmoins, et malgré ces résultats encourageants, le POP votera contre le classement de la motion car dans le rapport des conseils communaux, il n'est pas fait mention de la consommation des habitants. Or, c'est principalement dans ce domaine qu'étaient les attentes des motionnaires. Cette consommation par habitant a-t-elle baissée ? Des mesures ont-elles été prises par Viteos pour la faire diminuer et qu'a-t-il prévu à l'avenir pour la limiter ?

M. Alain Krebs, PLR-VL : Les groupes PLR-VL remercient les conseils communaux pour la présentation de ce rapport complet. La politique d'économie d'électricité mise en place par Viteos est intéressante et nous l'encourageons à continuer sur cette voie. Les mesures incitatives et d'accompagnement sont à saluer, les groupes PLR-VL acceptent le classement de cette motion.

M. Jean-Daniel Calame, POP : Selon mes connaissances techniques, il y a certaines communes en Suisse romande dont l'éclairage varie lorsqu'il y a la présence humaine. Donc, cela veut dire quand il n'y a personne, l'éclairage baisse et quand il y a des personnes qui passent, l'éclairage augmente.

Mme Assamoi Rose Lièvre, PS (La Chaux-de-Fonds) : Les groupes PS ont lu avec attention le rapport concernant le classement de la motion du 20 octobre 2010 sur la diminution de la consommation de l'électricité. Depuis 2010, Viteos a fait un bel effort, il a su mener la réflexion et la discussion sur le terrain des énergies renouvelables. La motion a donc atteint son but (la diminution de la consommation de l'électricité, la promotion de réalisation de panneaux solaires photovoltaïques sans oublier la création d'emplois). Viteos, conscient des enjeux énergétiques, est devenu le fleuron de nos deux villes pour un développement durable pour le canton. Nous avons une question, où en sont les villes pour diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public et pour lutter contre la pollution nocturne ? Nous acceptons donc le classement de la motion.

M. Andy Favre, UDC (La Chaux-de-Fonds) : Après lecture du rapport, nous sommes d'avis que Viteos met tout en œuvre pour diminuer la consommation énergétique et ce, pour chaque groupe de consommateurs. Nous soutiendrons donc le classement de cette motion.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Affaires Economiques (DEFAE) : Les Conseils communaux remercient les groupes qui acceptent le classement de cette motion. Effectivement, cette motion date de 2010 et des efforts ont été faits de la part de Viteos concernant l'éclairage public, évidemment c'était assez facile de le faire enfin, facile sur le papier mais le fait que Viteos, avec l'appui des communes, des villes ait les moyens décisionnels pour arriver à ses fins, font qu'effectivement, nous avons des résultats qui sont spectaculaires. Je ne vais pas revenir sur les éléments du rapport mais vous avez sur le rapport de gestion de Viteos de 2016, sur le chapitre « éclairage public », un état des lieux qui est tout à fait intéressant. Il est clair que des mesures sont prises pour les entreprises donc Viteos essaie de les inciter à prendre des mesures de façon à pouvoir économiser l'énergie. Il est clair que pour un distributeur d'énergie, essayer de convaincre des entreprises à en consommer moins, c'est un petit peu comme si on demandait à un boucher de vendre du végan. Mais on le fait de bon cœur et il est évident que nous avons du succès. Maintenant, la problématique est liée aux privés, il est clair qu'en dix ans, depuis 2010, des mesures ont été prises, des conseils ont été donnés par Viteos mais c'est vraiment maintenant, donc en 2017, que nous commençons à travailler avec des habitants pour essayer de faire baisser leur consommation d'électricité. On passe déjà par les propriétaires donc effectivement, nous essayons de faire des projets grâce au fonds Vivalor qui participe d'une manière assez intéressante à faire des thermographies de bâtiments, et à délivrer des certificats de bâtiments. On a aussi un projet de nouvelle technologie de thermostatique pour la réduction des énergies de chauffage et en fait on travaille aussi donc on appuie, on coach les entreprises et les personnes pour des conventions d'objectifs, pour la réduction de consommation d'énergie, donc pour les grandes entreprises. Donc, le start a été donné et puis le travail se fait mais il faut savoir aussi qu'en fin de compte, ce sont quand même les propriétaires ou les initiatives privées qui feront que demain, on ira, on se tendra vers une société à 2000 watts. Donc, c'est clair que nous incitons, nous facilitons mais il est clair que la balle est dans le camp du consommateur et il y a encore passablement de travail à faire. Il est clair qu'en lisant attentivement la motion, il est évident qu'à un moment donné, on demande simplement que Viteos parvienne à une réduction de 1% de la consommation par habitant et par an, ce qui paraît déjà intéressant et réaliste d'autant plus que l'objectif se poursuit sur plusieurs années. Donc, il est clair qu'on y tend, je n'ai pas les chiffres exacts, parce qu'évidemment toute chose étant égale par ailleurs, il est difficile de faire des comparaisons, le climat change, le nombre d'habitants change, on a aussi tout ce qui concerne la consommation liée à l'économie, à l'industrie qui font qu'on a des fluctuations mais on peut faire en sorte déjà que nous allons dans ce sens-là. A titre personnel, rien que le fait de changer son matériel électroménager qui date de plusieurs années, on a déjà pu constater en tout cas une diminution d'un tiers de la facture d'énergie, ce qui est en tout cas une bonne nouvelle. Donc statistiquement, je ne pense pas que je vais faire en sorte de convaincre le POP de classer la motion mais enfin, il y a un travail de fond qui se fait à ce niveau-là. Des questions ont été posées aussi concernant l'éclairage public en intensité. Donc, cette préoccupation fait partie

des mesures prises par Viteos dans son plan directeur technique en 2013 concernant l'éclairage public. Donc, pour éliminer l'intensité, on a effectivement, comme vous le savez, l'échange des lampes à vapeur de mercure par des LED et puis c'est une plus grande efficacité lumineuse mais une durée de vie qui atteint 20 ans. Un contrôle mécanique et électrique est également obligatoire tous les 5 ans uniquement pour les remplacements de LED. Donc, pour évoquer la luminosité, est-ce qu'on peut éteindre complètement certains quartiers par exemple, les zones résidentielles ? L'extinction de certains quartiers est possible cependant les zones devront être définies de façon précise afin que nous puissions étudier la faisabilité. Il se peut qu'un quartier soit alimenté par plusieurs postes de commandes et nécessite des modifications de câblage et la décision d'extinction est une décision politique et de Viteos. Conformément aux décisions des villes qui le désirent, simplement pour savoir qu'il y a une réflexion qui se fait sur le sujet de façon à pouvoir baisser l'intensité lumineuse parce que nous sommes conscients de la problématique. Il y a des essais qui sont faits par exemple au Cerneux-Péquignot où on sait qu'à partir d'une certaine heure, il n'y a pas d'éclairage public mais les problèmes liés à cette problématique ne sont pas les mêmes au Cerneux-Péquignot qu'au centre-ville de La Chaux-de-Fonds ou du Locle. Donc effectivement, il y a une réflexion qui doit être faite et de savoir aussi ce qu'il est possible de faire ou pas mais une réflexion a été entreprise. Que dire de plus sur les positions, je crois que j'ai répondu j'espère à toutes les questions, si jamais vous me ferez le plaisir de rappeler mon travail pour que j'y réponde. En tout cas, les conseils communaux remercient l'accueil et le classement de la motion, en tout cas aux groupes qui vont l'accepter.

La discussion est close.

Pour Le Locle :

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 21 voix contre 8.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 26 voix contre 8.

1.4 – Rapport concernant le classement du postulat du 28 juin 2007 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises.

M. Cyprien Baba, POP : Les groupes POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont analysé le rapport des conseils communaux demandant le classement du postulat du 28 juin 2007 déposé par M. André Frutschi et consorts. De cette étude, il ressort clairement qu'à ce jour, une entreprise en mains publiques, à savoir Viteos, remplit déjà ce rôle au niveau cantonal. Ainsi donc, créer un service de l'énergie intercommunal serait créer un doublon. C'est pourquoi les groupe POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle voteront en faveur du classement du postulat.

M. Michel Zurbuchen, PLR-VL : Le groupe PLR de La Chaux-de-Fonds et le groupe PLR-VL du Locle ont pris connaissance de ce rapport et accepteront sans grand discours le classement de ce postulat.

Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS : Le groupe socialiste peut accepter ce rapport classant le postulat du groupe des Verts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Les explications fournies sont justes et pertinentes mais il nous semble qu'il manque un élément important dans l'analyse faite par nos conseils communaux, cet élément est politique. En effet, si Viteos peut apporter une réponse technique à cette problématique, nous n'aimerions pas qu'un jour cette société privée, certes en mains communales, ne fasse passer l'aspect financier avant l'aspect écologique. D'ailleurs, l'interpellation 2.2 du PLR dont nous discuterons tout à l'heure, peut aller dans le même sens que notre interrogation. Dans un tel cas de figure, peu probable, est-ce que les trois conseillers communaux feront le poids ? Il nous semble que des représentants de tous les groupes politiques devraient être représentés dans l'organe que demandait le postulat. Les conseils communaux peuvent-ils nous rassurer sur ce point ? Mais, nous ne serons pas plus royalistes que le roi et accepterons le classement du postulat si le groupe des Verts l'accepte. Pour nous, respecter l'avis des postulants est quelque chose d'important et nous n'irons pas contre leur volonté. Nous noterons pour terminer qu'il a fallu 10 ans à deux conseils communaux pour proposer le classement d'un postulat.

M. Jean-Denis Christen, UDC (La Chaux-de-Fonds) : Le groupe UDC a pris connaissance du postulat du 28 juin 2007 déposé par M. Frutschi et consorts. Après réflexions, nous vous suggérons d'accepter la proposition faite par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et du Locle et de classer ce dossier.

Mme Monique Erard, Les Verts (La Chaux-de-Fonds) : Plus de dix ans que ce postulat a été déposé. Il nous apparaît ce soir que ce postulat n'a plus trop de sens aujourd'hui, le service de l'énergie étant ce qu'il est. Les Verts prennent acte de ce rapport et accepteront le classement du postulat déposé 2007 tout en signalant quand même que l'ambivalence de Viteos, à la fois fournisseur et donc vendeur de multiples énergies et en même temps acteur dans les incitations à économiser lesdites énergies.

M. Claude Dubois, directeur du DEFAE : Les Conseils communaux remercient les groupes d'accepter cette fois, à l'unanimité, le classement de ce postulat. Il est vrai que 10 ans c'est long, donc il n'a peut-être pas fallu 10 ans à Viteos pour prouver, par son efficacité, qu'elle pouvait jouer ce rôle, ça s'est vu assez rapidement mais on comprend qu'il y a 10 ans, il y avait pas mal de questions qui pouvaient se poser et la place de ce service intercommunal, même si ce n'est pas son terme exact, a toute sa place et tout son intérêt. Il est clair qu'entretemps, depuis 10 ans, à La Chaux-de-Fonds, il y avait un poste de délégué à l'énergie, celui-ci n'a pas été remplacé donc on profite de ces synergies et puis dans le cadre aussi du postulat, on demande simplement que la réflexion soit étendue à l'étude d'une collaboration également avec la ville de Neuchâtel, ça c'est fait. Peut-être deux ou trois remarques, je ne vais pas être trop long, il est clair que pour le moment et tant que Viteos est dans les mains des pouvoirs publics, il n'y a pas de raison que ce soit le côté financier qui prenne le dessus par rapport à la politique. Il est clair que les finances sont aussi importantes,

on doit être efficient mais il est clair que tout ce qui concerne la stratégie, tout ce qui concerne les plans à long terme sont définis par le conseil d'administration. Je viendrai peut-être un petit peu plus tard dans le cadre de l'interpellation pour expliquer le rôle d'un administrateur dans le cadre d'une société en mains publiques mais là on peut dire que les moutons sont bien gardés et il n'y a pas de lézard, en tout cas j'espère pouvoir vous le confirmer lors de l'interpellation. L'ambivalence de Viteos par rapport à son rôle de distributeur d'énergie et qui doit en fait inciter, simplement c'est écrit dans la loi donc L'ELCom, à nous imposer de contrôler que nous faisons du travail efficient à cet égard donc on ne peut pas se défier et puis se dire « non » on ne va pas le faire et puis cause toujours tu m'intéresses, non l'ELCom contrôle les sociétés de distribution et je dois dire que même si, comme je l'ai dit avant, c'est peut-être ambigu mais il est clair qu'il est aussi intéressant pour une société de trouver des mesures d'économie parce qu'il n'en est pas qu'à vanter notre chiffre d'affaires mais on est quand même responsable de l'état de notre planète.

La discussion est close.

Pour Le Locle :

Soumis au vote, le classement du postulat est accepté à l'unanimité.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumis au vote, le classement du postulat est accepté à l'unanimité.

1.5 – Rapport concernant le classement du postulat du 8 septembre 2010 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, par le POP (modifié) : Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts.

M. Nathan Erard, POP (La Chaux-de-Fonds) : Le groupe POP a pris connaissance du rapport concernant le classement du postulat du 8 septembre 2010 et en refusera le classement. L'argument principal pouvant aller dans le sens de l'acceptation du classement est la nouvelle présence d'élus dans les deux commissions communales traitant de l'urbanisme. Cependant, nous restons convaincus que le caractère consultatif d'une commission technique n'est pas un argument recevable pour justifier de la non-présence de représentants politiques en son sein. De plus, nous pouvons lire dans la conclusion que la présence d'élus ne serait pas encline à rassurer nos partenaires. Comme si les politiques ne devaient pas être informés des discussions ci-faisantes. Nous refuserons le classement du postulat au nom de la défense d'un droit de regard et nous resterons aussi vigilants à l'avenir sur la représentation politique dans les commissions techniques consultatives.

Mme Monique Gagnebin, PS (La Chaux-de-Fonds) : Le parti socialiste des Montagnes neuchâteloises s'est interrogé sur le classement de ce rapport. Il nous semble que la commission susmentionnée dont le rôle est de valoriser le patrimoine urbain, horloger en relation avec le label « UNESCO », correspond, du moins en partie, aux besoins de nos deux villes. Celle-ci est une commission avisée technique et il semble pertinent que ses membres soient des personnes non-politiques mais versées dans le domaine

de la culture, de la valorisation du patrimoine, du tourisme et de l'industrie horlogère. De toute manière, si des décisions particulières devaient être prises, elles seraient certainement soumises aux commissions d'urbanisme de nos deux villes puis si nécessaire, à nos conseils généraux respectifs. C'est pourquoi il ne nous semble pas pertinent d'y associer les groupes politiques. Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur l'encouragement aux investissements cités au point C, quels sont-ils ? Nous serions par contre très heureux d'être mis régulièrement au courant des décisions prises, des projets et des interrogations de cette commission. C'est pour cette raison que nous acceptons de classer ce rapport.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Les groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont examiné avec attention le rapport et se sont laissé convaincre par les arguments des conseils communaux et ils accepteront le rapport.

M. Andy Favre, UDC (La Chaux-de-Fonds) : Le groupe UDC va dans le sens des exécutifs. Nous ne souhaitons pas politiser cette commission, nous acceptons donc de classer le postulat.

M. Romain Vermot, Les Verts : Je remplace brièvement mon collègue qui devait prendre le texte ce soir et qui est malheureusement absent. Pour les Verts, il ne nous semble pas pertinent de gonfler une commission qui est déjà bien remplie surtout qu'il s'agit d'une commission qui est technique. Avoir un membre de notre législatif qui n'y connaît rien, je ne vois pas forcément ce que cela peut apporter et nous faisons complètement confiance à ces partenaires-là. Comme l'a dit la porte-parole socialiste, dès le moment où on devrait modifier ou prendre position sur un sujet important, le vote serait de toute façon ou très certainement soumis au législatif.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal et directeur du DUMA : Les Conseils communaux vous remercient de l'acceptation du classement de ce postulat. Nous tenons à rappeler aux groupes POP l'importance de la représentation des diverses tendances politiques au sein des organismes décisionnels. Cette représentativité permet, à nos yeux, d'assurer le bon fonctionnement de nos entités démocratiques. Néanmoins dans le postulat de 2010, il est demandé d'étudier les solutions pour intégrer les partis des conseils généraux dans ladite commission ou du moins dans un organe impliqué dans la définition de gestion et de promotion de l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité. Le règlement de la commission d'expert que vous connaissez, qui est une commission consultative, a été sanctionnée par le Conseil d'Etat en novembre 2010. Le règlement stipule que la commission doit être constituée d'au minimum 9 membres, en l'occurrence à l'heure actuelle, sauf erreur, il y en a plus d'une vingtaine à savoir notamment le président, deux conseillers communaux de chacune de nos villes réciproquement de la culture et de l'urbanisme ainsi que des architectes-conseils, un représentant de l'office fédéral de la culture et de l'office cantonal de la protection des monuments et des sites pour exemple. Voilà, vous l'aurez compris, donc il s'agit avant tout de représentants du monde de l'architecture, de la culture et de la société civile tout en sachant finalement que la politique au sens large comme le disait Anna Grant, est l'espace entre les hommes. Vous dire aussi que nous reviendrons sur le contenu de la problématique « UNESCO » avec l'interpellation 2.3 où nous nous limiterons en l'occurrence au niveau de la forme de la commission. Voilà

au niveau des différents exécutifs, après avoir pu fonctionner durant plusieurs années et après avoir analysé la situation, les autorités exécutives ont considéré qu'augmenter, et vous l'avez relevé, le nombre de participants à cette commission occasionnerait des difficultés de fonctionnement puisque celle-ci passerait de 21 peut-être à 26, à 30 voire à une quarantaine de membres. Par conséquent, nous n'avons pas souhaité politiser celle-ci par analogie aussi avec la commission suisse pour l'UNESCO qui elle, est composée de personnes également de la société civile et de personnes de services-métiers type architecture ou culture. Nous recommandons donc, vous l'aurez compris, le statu quo. Si l'on prend par contre maintenant l'autre partie du postulat, l'intégration dans un autre organe impliqué dans la gestion du site, ça l'a été aussi relevé par les différents groupes, il s'avère que les commissions d'urbanisme et la commission intercommunale d'aménagement du territoire qui, elles aussi, font pleinement partie du dossier de gestion des sites UNESCO déposé auprès de la confédération. Ces commissions sont, en l'occurrence, dorénavant, politisées, c'est vrai que sauf erreur au moment du dépôt du postulat, la commission de l'urbanisme de la métropole horlogère n'était à l'époque pas constituée de représentants politiques, désormais c'est le cas. Ainsi, vous l'aurez compris, ça l'a été relevé par le groupe des Verts, la gestion du site comprend trois commissions plus un groupe de coordination. Les commissions de l'urbanisme composées de représentants politiques, la commission intercommunale d'aménagement du territoire, composée elle aussi de représentants politiques, et enfin la commission d'expert UNESCO composée de personnalités de la société civile. Il va s'en dire que ces commissions octroient des préavis à l'autorité exécutive qui, dans certains cas, notamment lors de modifications de zones, adressent un message aux autorités législatives pour une décision finale. Pour reprendre le dossier remis à la confédération sur la gestion du site, il était noté : la démocratie de proximité s'applique donc directement à la gestion de l'aménagement du territoire et à la délivrance des permis de construire, c'est-à-dire par un suivi et un contrôle politique de proximité mais aussi par un contrôle public le cas échéant par le biais de procédure d'opposition et de recours.

Mme Monique Gagnebin, PS (La Chaux-de-Fonds) : J'avais posé une question sur le point C, c'est-à-dire les investissements prévus. Est-ce qu'il est possible d'avoir une réponse ?

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal et directeur du DUMA : Nous souhaitons répondre par rapport à ces investissements en lieu et place de la réponse sur l'interpellation 2.3, à savoir mise en valeur du patrimoine UNESCO entre nos deux villes. Nous répondrons donc de manière plus précise à votre question sur les investissements relatifs à cette valorisation.

La discussion est close.

Pour Le Locle :

Soumis au vote, le classement du postulat est accepté par 17 voix contre 10.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumis au vote, le classement du postulat est accepté par 23 voix contre 5.

Communication

M. Oskar Favre, président : Nous passons donc aux interpellations. Petite précision concernant les interpellations compte tenu du fait que les règlements généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont différents ainsi que les pratiques concernant les interpellations. Nous vous proposons une solution hybride s'inspirant du règlement des deux villes, ceci dans le but d'être plus pragmatique et le plus ouvert possible. Ainsi, si l'interpellateur ne se déclare pas satisfait, il peut motiver son avis pendant une minute et demander l'ouverture de la discussion comme le prévoit le règlement loclois. Néanmoins, sans pour autant demander l'ouverture formelle par un vote à un tiers des membres présents, ce qui est aussi du règlement loclois. Est-ce que c'est clair ? Voilà, alors nous pouvons donc passer à l'interpellation 2.1.

2.1 – Interpellation intercommunale et interpartis (PLR par M. Claude Moser et consorts, Les Verts par M. Jean-Emmanuel Lalive et consorts, POP par M. Nathan Erard et consorts, PS par M. Giovanni Spoletini et consorts, PDC par M. Blaise Fivaz, UDC par M. Marc Schafroth et consorts) : Implication des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds concernant le dossier hospitalier public cantonal

Les soussignés, inquiets de l'évolution lente du dossier concernant la mise en place de l'initiative votée par le peuple il y a maintenant 9 mois, interpellent les conseils communaux des deux villes pour savoir si, de leurs côtés, ils ont reçu des signaux positifs démontrant la volonté du Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que l'initiative pour 2 hôpitaux de soins aigus et complémentaires soit mise en place.

Les interpellateurs demandent à vos autorités respectives si elles ont reçu des signaux positifs permettant de rassurer les collaborateurs des hôpitaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds quant à leur avenir professionnel et la population du haut quant à la sécurité sanitaire.

Enfin les interpellateurs demandent aux conseils communaux, en fonction de la réponse qui sera donnée à nos autorités, ce qu'elles entendent entreprendre pour que l'issue de ce dossier soit la plus favorable possible pour nos populations et celle du canton en général dans les meilleurs délais.

M. Claude-André Moser, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Je m'exprime au nom des 42 interpellateurs issus de tous les partis des deux villes. Vous avez souligné, Monsieur le Président, 3 ans, 3 ans malgré deux votes populaires dans le même sens. La situation a évolué en notre défaveur notamment en matière de sécurité sanitaire et d'emplois. Il n'y a pas une semaine, voire moins, qui passe sans qu'on apprenne que les mesures de réorganisation se prennent en faveur de Pourtalès au détriment du site de La Chaux-de-Fonds. Durant les dix derniers jours, on apprend qu'un pool de pneumologues allait être constitué au détriment des pneumologues consultants à Neuchâtel, que la consultation d'angiologie à La Chaux-de-Fonds était supprimée et qu'à nouveau, de très sérieuses menaces planaient sur le maintien du centre du sein à La Chaux-de-Fonds. Les médecins-chefs avec le blancseing de la direction et du conseil d'administration semblent tenir le couteau par le manche. Le Conseil d'Etat, au-dessus de la mêlée apparemment, ne réagit pas, pourtant il nous avait donné

l'assurance que toute décision visant à la réorganisation des hôpitaux, serait gelée tant que l'initiative n'était pas mise en place sauf en cas de nécessité imposée pour assurer la bonne marche et la sécurité de l'institution. Il ne s'agit pas de cela dans toutes les décisions importantes prises au détriment du site des montagnes ces derniers mois, mon collègue Nathan Erard aura l'occasion de développer ce point tout à l'heure à propos d'un autre point de l'ordre du jour. Apparemment, la notion de gèle n'est pas la même partout dans notre canton. On ne peut pas interpréter cela autrement que par une volonté d'essayer quand même de réaliser un grand hôpital à Neuchâtel au détriment des montagnes, en tentant de passer une fois de plus outre les décisions populaires, ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable. Alors que notre autorité législative communale de La Chaux-de-Fonds a déjà, à plusieurs reprises, de concert avec notre conseil communal, demandé que tout soit mis en œuvre pour qu'une activité de soins aigus sécuritaire soit remise en place à La Chaux-de-Fonds, on nous dit que cela est possible d'envisager, à court terme, une réouverture des blocs opératoires 24h/24. On apprend que le 6^{ème} étage de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds vient d'être aménagé pour des lits C. Pour rappel grossier, les lits A sont les lits de soins aigus que l'on a à Pourtalès et encore à La Chaux-de-Fonds. Les lits B consentent à la convalescence et de la rééducation, c'est ce que nous avons à Landeyeux et au Locle. Les lits C permettent de décharger les lits B quand les homes sont pleins. Sage mesure avant l'hiver et les fêtes mais complètement à l'opposé de ce que la population a demandé. Ce n'est pas ainsi que l'on reconstruit un hôpital de soins aigus. Les options prises actuellement dans la réorganisation d'HNE Pourtalès vont toutes dans le même sens, toutes les préoccupations concrètes de la direction actuelle semblent se concentrer sur cette entité même si on nous parle de travaux de peinture et d'une éventuelle IRM dans le haut. Nous sommes non seulement inquiets pour le site des montagnes mais aussi pour nos finances cantonales, tout ce qui s'engage coûte cher et devra peut-être être défait, si la nouvelle organisation cantonale ne confirme pas les décisions précitées actuelles. Tout se passe comme si l'on continuait à privilégier tout ce qui plombe les finances d'HNE au déficit croissant. En plus, on le sait bien, cela surcharge Pourtalès. Tous ces éléments, nous les dénonçons dans la campagne pour l'initiative, cela a contribué à son acceptation, tout se passe comme si on voulait faire fi de ce verdict ou tout mettre à l'abri en bas avant le partage. Déposer plainte contre l'Etat pour non-respect d'une décision populaire, apparemment ce n'est pas envisageable, l'Etat a 3 ans pour mettre en place l'initiative. Temporiser et mettre à l'abri tout ce qu'on peut à Pourtalès avant de dissoudre HNE, est apparemment légal. Nous avons en tout cas le sentiment clair que l'on abuse de notre patience, le site de La Chaux-de-Fonds perd de sa substance chaque jour, ce sentiment est renforcé par des signaux d'alarme extrêmement forts que nous lance constamment le personnel. Le GTIH et spécialement les membres du groupe de travail H+H, désignés par le Conseil d'Etat, sont tenus par la confidentialité et un certain devoir de réserve quant aux propositions qui devraient pouvoir permettre d'avancer dans ce dossier, cela tant que le rapport n'aura pas été commenté et rendu officiel par le Conseil d'Etat. Nous trouvons le temps long surtout que les fuites ont eu lieu mais le Conseil d'Etat abuse de la montre. Par cette interpellation, nous nous adressons à nos conseillers communaux, ce sont les seules autorités qui peuvent s'exprimer en toute officialité. Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, vous êtes les garants de l'intérêt des habitants de cette partie du canton, qui a besoin d'hôpitaux sûrs et d'une complémentarité réelle en tous les établissements hospitaliers

du canton. Il en va aussi directement et indirectement du maintien de certaines d'emplois dans les montagnes, élément tout aussi essentiel. Le GTIH issu de la délégation qui avait été désignée, il y a dix ans, aux Etats généraux de la santé par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds et plusieurs fois soutenu par les appuis massifs de ce même conseil général, n'a pas de légitimité officielle. On aurait pu penser que le fait d'avoir constitué l'essentiel du comité d'initiative, aurait pu lui conférer une attention particulière, ce fut le cas mais il a fallu se battre pour y être présent sans être néanmoins majoritaire dans le groupe de travail H+H désigné par le Conseil d'Etat. Mais dans le conseil des hôpitaux censé être le prolongement aux dires du Conseil d'Etat de ses travaux, le comité d'initiative a été totalement écarté. Pourtant, le GTIH travaille depuis bientôt dix ans sur le sujet et plusieurs de ses membres ont bénéficié de nombreuses séances d'information dans le cadre du groupe de travail H+H et ils ont les capacités d'être rapidement dans le bain contrairement à une grande partie des personnes désignées par le Conseil d'Etat. Nous espérons que le Conseil d'Etat, que nous avons interpellé à ce sujet, reviendra sur sa décision et adjoindra à ce conseil, des membres du GTIH. Alors que peuvent faire nos conseillers communaux ? Que comptent-ils encore entreprendre pour contribuer à renverser la tendance néfaste que nous évoquons ? Nous avons déjà pu compter sur nos autorités pour défendre nos intérêts même si elles n'ont pas été entendues jusqu'ici, nous leur demandons de continuer à s'engager avec fermeté pour défendre la sécurité sanitaire dans notre région et la sauvegarde d'emplois essentiels. Nous souhaitons que votre réponse aille dans ce sens.

Mme Katia Babey, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Affaires sociales, des Sports, et de la Santé (La Chaux-de-Fonds) : Je vais prendre la parole au nom des deux Conseils communaux et mon homologue loclois Miguel Perez complétera au besoin. L'interpellation intercommunale et interpartis que l'ensemble des groupes a déposée ce soir, pose trois questions fondamentales :

1. La première question est de savoir si nous avons reçu des signaux positifs démontrant la volonté du Conseil d'Etat, de tout mettre en œuvre pour que l'initiative soit enfin mise en place ? Le Conseil d'Etat a, dans un communiqué du 18 octobre, écrit et je le cite « qu'il prendra position concernant les propositions formulées par le groupe de travail H+H en novembre prochain, c'est-à-dire ce mois nous l'attendons et qu'il détaillera, à cette occasion, les étapes suivantes qui doivent mener à la concrétisation de l'initiative ». Nous attendons donc avec impatience le détail des étapes que le gouvernement entend entreprendre afin de respecter la décision populaire et espérons que cette mise en œuvre se fasse dans les plus brefs délais. Cette prise de position pourrait être, selon sa teneur, de même à rassurer les collaborateurs des hôpitaux du haut et la population tant il est vrai que les témoignages qui nous parviennent de la part du personnel soignant et des patients, sont loin d'être de nature à rassurer quiconque. Donc pour répondre à la question de savoir si les conseils communaux ont reçu des signaux positifs, nous sommes comme l'ensemble de la population dans l'expectative des décisions du Conseil d'Etat. Le 30 octobre, nos deux conseils ont publié un communiqué de presse dans lequel, nous saluons le processus en cours puisque le groupe de travail a réussi, en moins de 5 mois, à rendre un rapport final au Conseil d'Etat. Cependant,

nous nous inquiétons du démantèlement constaté sur le site de La Chaux-de-Fonds et nous appelions aux nominations d'une direction propre et d'un administrateur favorable à l'initiative. Nous exprimions également notre très vive inquiétude face à la réalité très alarmante du terrain, dans la manière dont HNE traite ses employés, en particulier sur le site des montagnes et relevions le désarroi et les angoisses exprimés au sein du personnel et de la population, et l'incapacité de la direction d'accompagner ce processus en favorisant son aboutissement rapide, indolore et économiquement rationnel. Nous soulignons encore dans ce communiqué de presse que la réalisation de deux hôpitaux avec le maintien des prestations prévues au Val-de-Travers, est en cours et que les variantes de répartition des missions existent et qu'il est exclu qu'elles soient contrecarrées par les réalisations et investissements qui se poursuivent encore et toujours sur le site de Pourtalès alors qu'HNE affirme, concernant les chantiers en souffrance à La Chaux-de-Fonds gelés, en raison du projet d'un nouvel hôpital des montagnes et que sa direction ne peut rien faire pour l'heure. Cet énième communiqué de presse, en sus des très nombreux courriers que nos deux autorités ont adressés au Conseil d'Etat, sont la preuve si besoin était, que notre implication est constante, qu'elle ne faiblit pas et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la volonté populaire soit respectée enfin.

L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal et le remercie de poursuivre cet engagement commun aux deux villes malgré les résultats jusqu'ici négatifs.

2.2 – Interpellation intercommunale du PLR par M. Christophe Ummel et consorts : Valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques

Les groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'inquiètent de deux faits récents en lien avec le sujet de la valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques.

Le dépôt et le siège de TransN à La Chaux-de-Fonds a récemment remplacé sa chaudière à plaquettes forestières pour une chaudière à pellets de bois.

Les plaquettes provenaient du bois de la région, dont en grande partie des forêts communales alors que les pellets viennent d'Allemagne et d'Autriche. L'entreprise Viteos a inauguré sa chaufferie fonctionnant aux plaquettes forestières en 2012 au Locle. Ces dernières années, grâce à un fort accent mis en termes d'image et de communication, elle passe aux yeux de ses usagers comme un acteur soucieux de l'environnement et qui fait son maximum pour promouvoir les énergies renouvelables.

Or, il semblerait que la chaufferie en question tourne en dessous de ses capacités en consommation de bois au profit du gaz, et qu'il fut un temps où la consommation de bois était bien plus importante.

Les conseils communaux peuvent-ils nous renseigner sur les chiffres exacts ainsi que sur les intentions de Viteos?

Les groupes PLR souhaitent en outre rappeler les faits suivants :

Les collectivités neuchâtelaises sont actionnaires majoritaires de ces deux entreprises. Les conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont représentés dans leurs instances dirigeantes.

Le patrimoine forestier régional est très majoritairement en propriété de l'Etat et des communes, le marché du bois est en difficulté, le bois-énergie ne trouve pas suffisamment de débouchés et les tas s'amoncellent en bordure de forêt, le stock sur pied augmente.

L'utilisation de bois énergie local fait fonctionner l'économie locale et maintient les capitaux dans la région, contrairement aux achats de gaz et de pellets de bois qui entraînent des exportations de capitaux à l'extérieur. Les groupes PLR demandent aux conseils communaux, dans leurs attitudes au sein des instances dirigeantes de ces deux entreprises, de les faire œuvrer dans l'intérêt de leurs actionnaires, à savoir les collectivités publiques en tant que fournisseurs d'énergie, en utilisant autant que faire se peut le bois-énergie dans les installations existantes, mais aussi en demandant l'étude de la création de nouvelles unités.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Pourquoi cette interpellation ? Et bien pour savoir pourquoi l'utilisation du bois actuel dans la chaufferie du Locle par Viteos est moindre qu'il fut un temps, il y a une année ou deux ? Pourquoi ce souci ? Parce que le marché du bois se porte mal, les prix sont très bas et le bois de feu s'amoncelle et les tas de bois déchiquetage s'amoncellent et attendent preneur parce qu'il y a un marché qui ne permet pas l'écoulement. Il y a une nécessité aussi de remplacer les énergies fossiles par les énergies renouvelables et puis comme je ne vais pas redire tout ce qu'il y a dans le texte, mais la nécessité de valoriser au maximum le bois puisque c'est une économie locale, rappeler aussi que les collectivités publiques sont les grands propriétaires de forêts et puis la nécessité de prévoir à futur, un nouveau projet de valorisation du bois peut-être à La Chaux-de-Fonds, peut-être un autre au Locle. Enfin voilà cette chaufferie tourne depuis un certain temps, c'est bien mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, il faut réfléchir à de nouveaux projets. A signaler aussi qu'il y a de nouvelles technologies qui apparaissent, par exemple le gaz de bois, c'est une technologie qui avait été utilisée pendant la deuxième guerre mondiale et maintenant qui refait surface, avec évidemment d'autres nuances mais enfin c'est quelque chose qui revient, il y a des installations qui ont été faites en Suisse allemande donc c'est une possibilité de mettre en valeur le bois de nos forêts.

M. Claude Dubois, directeur du DEFAE : Les Conseils communaux ont pris bonne note de l'interpellation et même s'il y a d'autres moyens disons pour faire valoir quelques soucis plutôt contractuels, il est clair que l'interpellation est aussi un moyen de communication et il permet en fait de pouvoir dire au public ce que fait Viteos dans le cadre de sa politique. Alors déjà, en aucun cas, Viteos ne privilégie le gaz au détriment du bois, ça c'est clair, c'est net j'aimerais bien que ce soit entendu, c'est important. Viteos travaille depuis des années avec des collectivités locales neuchâtelaises pour l'approvisionnement de ses chaufferies à bois, fonctionnant aux plaquettes forestières et les plaquettes proviennent ainsi des alentours de centrales de chauffe, ce qui diminue les transports donc on en est conscient. Viteos n'exploite pas de centrale aux pellets et c'est vrai que, s'il vous plaît, ne faites pas l'amalgame avec les choix de TransN, Viteos n'est en aucune manière partie prenante dans les décisions du

chauffage des locaux de TransN donc TransN a pris sa décision tout seul et pas sur le conseil de Viteos, je reviendrai après pour le TransN. L'énergie fournit au réseau chauffage à distance du Locle, c'est vrai qu'en 2014, il y a eu vraiment beaucoup de succès, donc en gros, on a eu pour 11'067 mégawattheures qui ont été produits. En 2015, effectivement on a une baisse de 18% donc à 9'011 mégawattheures et en 2016, on remonte à 9'139 mégawattheures. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en 2017 au niveau du chiffre d'affaires, on devrait arriver dans les mêmes chiffres que 2016. Par contre ce qu'il faut savoir, c'est que durant l'année 2014, la chaudière à bois a été surutilisée. Donc en fait, on a surutilisé la chaudière et ceci a provoqué des problèmes aux réfractaires et les réfractaires ont été rencontrés en 2016 et surtout en 2017. L'entier de la voûte a dû être refaite, ce qui a engendré non seulement des frais importants mais également un arrêt prolongé bien indépendant de la volonté de Viteos. Par chance, cet arrêt est survenu lors de la belle saison, ce qui diminue l'impact sur la consommation de bois. La valeur maximale d'énergie qui a été atteinte en 2014 ne sera par conséquent pas reproduite par un surrégime de la chaudière, on ne va pas faire une année record en 2018 pour ensuite après réparer la chaudière en 2019-2020 avec les problèmes que l'on rencontre actuellement. Mais ce qu'il faut savoir c'est que les travaux de liaison des deux réseaux donc Jeanneret et Billodes, qui ont été effectués cette année 2017 à hauteur quand même d'un investissement de Fr. 750'000.- de la part de Viteos, permettront une meilleure utilisation de la chaudière à bois durant l'entre-saison en ajoutant de la demande d'énergie donc ça répond aussi à vos soucis de savoir qu'on travaille à étendre le chauffage à distance, en tout cas au Locle, c'est un fait. On peut dire que Viteos travaille beaucoup dans les chauffages à distance et chaque fois qu'il y a une occasion qui se présente, Viteos est partie prenante pour justement amener ses compétences et utiliser le bois. Des efforts de densification dans un premier temps puis d'extension du réseau permettront d'augmenter encore cette part d'énergie renouvelable du réseau. Donc le réseau, le CAD du Locle a un bel avenir devant lui et le débouché pour le bois-énergie ne s'en trouvera que renforcé. Juste peut-être pour les personnes qui ne savent pas ce que c'est qu'un réfractaire, c'est le garnissage intérieur de la chaudière en ciment réfractaire qui résiste à la chaleur et protégeant ainsi la carcasse métallique. Il est clair que la surutilisation de la chaudière enlève sa protection et ceci pose quelques soucis. Je reviens sur l'interpellation et effectivement on a aussi TransN qui a récemment remplacé sa chaudière à plaquettes forestières par une chaudière à pellet de bois et nous n'avons pas plus de nouvelles que le conseil général de La Chaux-de-Fonds avait eu au mois de mai 2017, on n'a pas reçu la réponse de savoir si les pellets venaient de Suisse ou de l'étranger ? Mais, il y a 90% de chance que ceux-ci proviennent de Suisse. Par contre, il est clair que c'est vrai qu'en tant que membre de conseil d'administration, il est, des fois, difficile pour ceux-ci d'agir au niveau opérationnel et tout dépend ce que l'on entend par opérationnel. Il est clair qu'au niveau de TransN, le conseil d'administration s'occupe plutôt de gestion de transport et pas tellement de manière de chauffer certains hangars. Donc, il est possible dans certains cas que la décision se prenne au niveau de la direction générale et qu'il n'y ait aucune possibilité après, le conseil d'administration est donc mis devant le fait accompli. Ceci est plutôt délicat mais il est clair qu'il y a des éléments sur lesquels les membres du conseil d'administration doivent rendre attentive la direction générale sur certaines décisions qui sont prises, qui ont des conséquences au niveau local, qui sont importantes et c'est le travail de tous les jours aussi des membres du conseil d'administration. Pour Viteos,

c'est plus facile parce qu'en fait les trois villes sont propriétaires de Viteos donc il est clair que l'impact aussi, le travail en commun des villes dans le cadre du conseil d'administration, est beaucoup plus conséquent. On est aussi beaucoup plus impliqué au niveau de la stratégie, il est clair que le fait d'avantager plutôt le gaz que le chauffage à distance, c'est, au niveau stratégique, important pour Viteos donc cette décision ne peut pas passer qu'au niveau opérationnel, celle-ci doit passer au conseil d'administration parce que le plan stratégique est validé par le conseil d'administration et la direction générale doit se tenir à ce que le conseil d'administration décide. Il est clair que ceci n'empêche pas d'avoir quelques couacs dans le cadre où la direction générale pense que ça fait partie de ses compétences. Lorsqu'il y a des problèmes de ce style où vous avez l'impression que la direction générale où l'entreprise va un peu à contre-courant par rapport aux soucis politiques, il est clair que les membres du conseil d'administration ne connaissent pas tout, on est pas tous les jours dans la société et puis notre travail n'est pas d'être opérationnel, il est d'être stratégique. Mais, il est évident que nous sommes des facilitateurs, en tant que membres du conseil d'administration donc n'hésitez pas à vous adresser à un de vos administrateurs d'une société pour justement qu'il puisse poser des questions, rendre attentive aussi la direction générale de façon à pouvoir corriger le tir assez rapidement et c'est par ce biais-là, en fait, pour les choses qu'on peut appeler de tous les jours où là nous devons remplir le rôle de facilitateur indépendamment du fait où il est clair qu'en tant qu'administration, on exerce la haute direction, on fixe l'organisation, c'est nous qui définissons avec la fiduciaire les principes de la comptabilité du contrôle financier. Le conseil d'administration nomme et révoque la direction donc il est clair que si quelque chose ne va pas, le conseil d'administration a tous les pouvoirs, il exerce la haute surveillance donc c'est aussi par des témoignages de personnes qui disent « attention, là, il y a un dérapage qui se fait » que nous sommes quelque part les garde-fous. Il fait le rapport de gestion et la préparation de l'assemblée générale et là je vous recommande d'aller sur le site de Viteos et de télécharger le rapport de gestion et puis là vous aurez plein d'informations qui vous permettront de confirmer ou d'infirmer peut-être l'appréciation que vous avez de Viteos. Enfin, voilà un peu les éléments sur lesquels on travaille et je peux dire aux groupes PLR qui souhaitent, entre autres, rappeler les faits suivants, nous faisons nôtre ce rappel de fait parce que nous sommes totalement concernés et puis nous partageons tout à fait la vision du PLR. En tout cas on peut dire et je pense que les membres des autres groupes politiques du conseil général n'ont pas été choqués de lire cette diatribe PLR. En ce qui concerne aussi le bois-énergie, il est clair qu'il y a peut-être une dizaine d'années, on avait du souci de savoir est-ce qu'on allait peut-être déboiser pour chauffer ? Tels étaient les problèmes et là après, en tout cas depuis 5 à 7 ans d'expérience, on peut dire que ce n'était pas le cas d'où certainement aussi le but de votre interpellation. En tout cas votre interpellation dit « écoutez, chauffez plus, utilisez plus notre bois de façon à ce que nous puissions en fait utiliser notre bois local » et c'est clair que là en tout cas par rapport aux indicateurs qu'on a, on ne va pas déboiser comme ça se passe en Amazonie où là on déboise pour déboiser et sans contrepartie. Il est clair qu'il y a aussi une gestion tout à fait intéressante, je veux dire cohérente de nos forêts, là il y a aussi une certaine symbiose. Mais il est clair que pour ce qui nous concerne, on est limité par notre chaudière avec laquelle on travaille et effectivement le seul fait de pouvoir améliorer l'utilisation du bois-énergie est de pouvoir étendre notre chauffage à distance et c'est ce que nous faisons. Voilà, j'espère avoir été assez complet.

M. Christophe Ummel, PLR (La Chaux-de-Fonds) : L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal. Les groupes PLR remercient le Conseil communal pour ses réponses, se réjouissent aussi des bonnes nouvelles qui consistent à la liaison entre deux chauffages à distance et permettra de mieux faire tourner la chaudière en été. A aucun moment, nous n'avons voulu faire d'amalgame entre TransN et Viteos et nous en sommes navrés si cela a pu être compris ainsi car ce n'était vraiment pas l'intention.

2.3 – Interpellation intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Mise en valeur du patrimoine UNESCO entre nos deux villes

L'inscription et l'appartenance à l'UNESCO concernant nos deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Elles sont toutes les deux reconnues pour leur urbanisme façonné par l'horlogerie. Une histoire économique et sociale qui les relie plus que jamais. C'est pourquoi nous souhaitons savoir ce qu'il se fait sur ce plan pour promouvoir et développer ensemble l'attrait de nos cités. Et dans tous les cas, nous invitons expressément nos conseiller-ère-s communaux-ales des deux localités à réfléchir conjointement aux améliorations et élargissements possibles dans la mise en valeur du label UNESCO. Nous pensons notamment à une information régulière aux citoyen-ne-s sur notre propre inscription, ainsi qu'à une promotion commune avec les sites suisses et français voisins (Neuchâtel, Berne, Corsier, Besançon, Arc-et-Senans et Ronchamp).

Mme Monique Gagnebin, PS (La Chaux-de-Fonds) : Cette interpellation fait suite en quelque sorte au classement du postulat dont nous venons de parler. Le label UNESCO est né d'une convention signée en 1972 qui vise à protéger des sites importants pour l'intérêt collectif de l'humanité. C'est aussi de cette manière qu'il permet de valoriser et de développer leurs attraits, par leur histoire industrielle commune particulière, qui a façonné leur urbanisme, nos deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont vu inscrire leurs noms en 2009 dans la liste de l'UNESCO. Avec son concept unique d'urbanisme horloger, pour le moins original, nos deux villes se distinguent clairement des autres sites, ce qui les rend d'autant plus intéressantes. Ce succès et cette reconnaissance de notre patrimoine devraient donc susciter davantage d'implication et de mise en œuvre de notre part. En effet, nous souhaitons tout d'abord savoir ce que nos deux villes font et envisagent de faire pour promouvoir et développer ensemble leurs attraits ? A ce titre, nous invitons par exemple nos deux conseils communaux à mettre en place une information régulière à nos citoyens sur notre propre inscription ainsi qu'une promotion commune avec les sites franco-suisse voire avec d'autres sites voisins et plus lointain. Cela pourrait être un objectif de l'Office du Tourisme neuchâtelois mais nous souhaitons que nos conseils communaux respectifs s'approchent de ceux-ci pour leur proposer diverses activités. En s'approchant des transports neuchâtelois, nous pourrions également imaginer une promotion à l'intérieur de leurs véhicules et pourquoi pas de temps à autre, des parcours UNESCO. Nous nous interrogeons également sur l'opportunité de faire figurer le label UNESCO sur chaque courrier officiel de nos deux communes. Le rôle de la commission dite UNESCO se précise donc au travers de cette interpellation et nous comptons sur son efficacité pour dynamiser ce label tant désiré et bien mérité. De plus, il est

indispensable de rappeler à nos habitants et à ceux de la région proche, les raisons de cette labélisation, nous avons le droit d'en être fiers.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal et directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation. Vous l'aurez compris, la mise en valeur du patrimoine UNESCO est, bien entendu, une priorité pour les autorités exécutives et elle s'inscrit dans une logique de coordination et de partenariat. Nous travaillons notamment avec Tourisme neuchâtelois pour la valorisation des différents sites, en termes de stratégie exogène, il y a véritablement la volonté d'aller sur l'international. Les retombées et la couverture médiatique sont, par ailleurs, particulièrement importantes et intéressantes même si malheureusement sans doute elle est méconnue. Les retours de presse au niveau de l'international avec des reportages aussi bien télévisuels que des reportages sous forme papier, par le biais de magazines émanant notamment de l'Europe, l'Allemagne, la France mais aussi de l'Asie avec la Chine, le Japon ou encore de l'Amérique du Nord. Comme je l'ai dit, malheureusement peut-être en termes de prise de conscience, le travail qui est fourni derrière notamment par Tourisme neuchâtelois n'est peut-être que peu perceptible en termes de couverture médiatique, il nous faudra à futur communiquer sur ces informations, nous avons effectivement élaboré une newsletter relativement complète en 2016, nous devons à futur, à l'instar de votre proposition, systématiser celle-ci. Vous dire malheureusement également pour être en total transparence, que ces différents reportages devraient être implémentés dans une base de données accessible au public, que ce soit sur le site de Tourisme neuchâtelois ou sur le site de l'Urbanisme horloger. Or malheureusement, nous devons avoir toutes les garanties en termes de protection des données pour l'utilisation de ces différents reportages. Vous dire aussi en termes de coordination de participation de synergies, que nous participons au World Heritage Center, valorisation des sites UNESCO suisses dans le monde entier ou encore le salon des tours opérateurs. La volonté, à l'instar de votre interpellation, est de renforcer nos collaborations avec différents sites. Vous avez parlé, à juste titre, des sites de la Franche-Comté, en l'occurrence, il y aura prochainement une carte topographique des différents sites UNESCO pour les habitants de la ville du Locle vu que la mère-commune est jumelée avec Sidmouth. Sidmouth est, elle aussi, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous verrons dans quelle mesure, des collaborations pourraient être renforcées. Voilà, au vu de la fréquentation, même si nous restons tout de même sur un marché de niche et non pas sur un tourisme de masse, nous avons un potentiel de développement particulièrement conséquent, il existe, à l'heure actuelle, peu d'indicateurs, il nous faudra élaborer un monitoring peut-être plus exigeant. Néanmoins, nous avons un certain nombre d'indicateurs et tout un chacun a pu constater une augmentation de la fréquentation en termes touristique de nos deux villes. La fréquentation du train touristique est elle aussi en augmentation avec plus de 1000 utilisateurs pour Le Locle et 2600 pour La Chaux-de-Fonds en 2016. Au niveau des différents musées spécifiques de nos villes en lien avec le patrimoine mondial de l'UNESCO, je pense notamment au Musée d'horlogerie, au MBA, aux Moulins, au Musée d'histoire, nous avons plus de 100'000 visiteurs par année et cette tendance semble être en progression. Voilà, vous l'aurez compris, nous avons un chemin de croissance particulièrement conséquent, différents leviers s'offrent à nous. Vous avez parlé d'investissements, le but c'est véritablement de libérer à futur des investissements tant publics que privés, ce qui nécessite aussi un certain nombre

d'infrastructures pour accueillir ces touristes et leur permettre d'avoir un certain nombre de nuitées à disposition. Dernièrement encore, vous l'avez constaté donc le conseil général du Locle a accepté un cautionnement pour la requalification de l'hôtel de la Fleur-du-Lis. Voilà, également aussi les subventionnements aux bâtis. En termes de perspective, là aussi avec des investissements privés particulièrement salués, rappeler en 2018 l'ouverture de la manufacture Zenith au public, à l'instar de CORUM à La Chaux-de-Fonds, avec une communication assez importante de l'entreprise qui sera lancée tout prochainement afin d'offrir finalement au public la possibilité de matérialiser, de visualiser ce qu'est le secteur de l'horlogerie. Vous dire aussi qu'il y a la consolidation de l'atelier de fabrication d'une montre particulièrement appréciée par les habitants mais aussi par les touristes donc ce sont les apprentis du temps au Locle en l'occurrence dans les locaux de Job Eco, c'est véritablement l'activité horlogère par immersion. Vous dire aussi qu'en 2018, nous aurons la biennale du patrimoine horloger avec là aussi, ouverture d'un certain nombre d'ateliers d'entreprises, ouverture des portes au public et aux touristes. Cette manifestation est, elle aussi, particulièrement appréciée par la population et nous vous demandons de vous inscrire relativement tôt à celles-ci. Voilà, vous l'aurez compris, nous bénéficions, à l'heure actuelle, de produits ou de divers produits marketing permettant de matérialiser progressivement cette politique en lien avec l'urbanisme horloger. Vous dire, mais là, vous aurez fait le calcul par vous-même, en 2019, nous fêterons les 10 ans de notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Voilà, je ne sais si j'ai fait le tour, vous dire encore qu'en termes de stratégie communicationnel, cette année la fondation de la valorisation des sites UNESCO Le Locle-La Chaux-de-Fonds a procédé à un changement d'interface pour son site Internet, c'est vrai que malheureusement nous étions un peu bloqués en termes de malléabilité de fonctionnement du site puisque nous étions dépendants en l'occurrence du SIEN. A l'heure actuelle, nous sommes totalement autonomes, le but est, à terme, le graphisme n'a pas changé, il le sera, mais le but c'est vraiment une refonte de notre site Internet La Chaux-de-Fonds-Le Locle urbanisme horloger avec la volonté de renforcer nos bases de données, d'élaborer du contenu, d'alimenter donc ces différentes bases de données. Il faut, par ailleurs, reconnaître une augmentation particulièrement appréciée des demandes de travaux d'étudiants sur l'Urbanisme horloger que nous mettrons, le cas échéant, sur ce site. Voilà, Madame la conseillère communale, vous avez aussi relevé la nécessité d'utiliser le logo UNESCO de la ville de manière automatique, je pense que c'est primordial, effectivement, nous sensibiliserons nos différents collaborateurs à cette pratique. Vous dire néanmoins que le logo officiel « patrimoine UNESCO » est protégé mais la ville, comme vous le savez, enfin vous étiez déjà là, en 2009, a réalisé et conceptualisé un logo propre à elle. Voilà, Madame la conseillère, j'espère avoir répondu à vos demandes et nous réitérons notre volonté par le biais de notre nouveau site Internet et de l'interface mis à disposition, beaucoup plus facile d'utilisation, de réaliser rapidement et de manière systématique des newsletters, c'est-à-dire des lettres d'information pour la population.

Mme Monique Gagnebin, PS (La Chaux-de-Fonds) : Le parti socialiste se réjouit de voir la réalisation de tous ces projets et la valorisation du label UNESCO.

2.4 – Interpellation intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Quelles perspectives pour la mobilité douce entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds?

Nos deux villes sont reliées par un axe routier et ferroviaire, mais qu'en est-il de la mobilité douce? Le projet "chemin des rencontres" a vu le jour il y a de nombreuses années déjà, où en est-on dans les démarches entreprises? Le Grand Conseil ayant récemment adopté un crédit pour le développement de la mobilité douce dans notre canton, peut-on imaginer de nouvelles perspectives pour ce projet, notamment en ce qui concerne nos deux villes et le volet franco-suisse?

M. Patrick Jobin, PS (La Chaux-de-Fonds) : La mobilité douce est pauvre entre nos deux villes, elle a pourtant été portée pendant un certain temps par le projet du chemin des rencontres qui a vu le jour il y a plusieurs années. Alors considérée comme novatrice et créatrice de liens, l'idée semble aujourd'hui être tombée dans l'oubli ou du moins ralentie dans son élan. Nous souhaitons donc la remettre sur la table en profitant de la réunion commune de ce soir entre les législatifs loclois et chaux-de-fonnier. Premièrement, il nous semble essentiel d'en connaître davantage sur l'état actuel des démarches entreprises, concrètement où en est-on dans la suite du projet ? Deuxièmement, il est à notre sens important de faire le lien avec le récent crédit adopté au Grand Conseil pour le développement de la mobilité douce dans notre canton. De ce point de vue, peut-on imaginer ouvrir de nouvelles perspectives au chemin des rencontres notamment en ce qui concerne nos deux villes mais aussi pour ce qui est du volet franco-suisse ? En effet, il nous paraît très important que Le Locle et La Chaux-de-Fonds reprennent le projet en main pour offrir une liaison de mobilité douce, ne serait-ce que pour garantir à tout un chacun la possibilité de se déplacer librement et sans risque, que ce soit dans un but sportif ou récréatif, voire professionnel ? Il serait ainsi bienvenu que la liaison vers Le Crêt-du-Locle soit prolongée vers Le Locle, inaccessible aujourd'hui à vélo si ce n'est par un tronçon dangereux et nullement attrayant. De plus, une liaison étendue à terme vers nos voisins français, permettrait également de créer des liens et de développer un chemin direct. La plus-value touristique d'un tel parcours est indiscutable compte tenu de l'intérêt touristique que suscite déjà notre région connue notamment pour sa nature et ses paysages. Dans ce sens, serait-il envisageable de reprendre les discussions avec les acteurs concernés ? Dans tous les cas, nous demandons que nos deux conseils communaux mettent tout en œuvre pour aller de l'avant dans ce dossier et permettent ainsi à toutes et tous de profiter davantage de notre belle région.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal et directeur du Dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations Extérieures (La Chaux-de-Fonds) : Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour faire le point sur ce dossier. Effectivement, le Grand Conseil a accepté, le 26 septembre dernier, le plan directeur cantonal de la mobilité cycles/cyclables, il a accepté également la loi qui en découlait et un crédit cadre de Fr. 5 millions pour différentes mesures. Ainsi, pour le chemin des rencontres, une subvention allant jusqu'à 50% des frais de réalisation et d'entretien des aménagements peut être obtenue. Par ailleurs, des subventions sont également prévues dans le cadre des projets d'agglomération, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} génération. Sur le

plan concret, j'aimerais relever que le chemin des rencontres sur le territoire chaux-de-fonnier est d'ores et déjà planifié. D'abord, le réaménagement de la RC 1320 entre le giratoire du Grillon et le Grand-Pont, qui sera réalisé entre 2019 et 2021, intégrera le chemin des rencontres. Ensuite, le tracé toujours sur le territoire chaux-de-fonnier en direction de la gare, se fera en fonction du développement urbanistique tant du quartier de la Fiaz, la scierie des Eplatures que du quartier Le Corbusier. Par contre, le tronçon en site propre entre Le Crêt-du-Locle et la gare du Locle, le long de la voie ferrée, tel qu'il avait été prévu par les tenants de l'idée du chemin des rencontres, n'a pas été retenu par le canton dans le plan directeur cantonal des mobilités cyclables, ceci en raison de différentes contraintes notamment un déficit de desserte de l'entrée est du Locle et également du côté sud de la ville du Locle. Des emprises sur des prairies sèches comprises dans l'inventaire fédéral des prairies sèches et puis enfin la proximité problématique pour cette réalisation avec la voie ferrée. Le tracé retenu par le canton sera plus fonctionnel, il permettra de résoudre également ces contraintes et il suivra dès lors la H20 par le haut du Crêt lorsque celle-ci sera qualifiée après la réalisation de l'évitement du Locle. Pour la suite en direction de la France, il y a là une certaine déception pour ne rien vous cacher puisque le plan directeur cantonal des mobilités cyclables classe le tronçon entre Le Locle et Les Brenets avec une seule remarque, liaison à étudier.

L'interpellateur se déclare plus ou moins satisfait de la réponse du Conseil communal.

3.1 – Résolution intercommunale de MM. Julien Gressot et Oskar Favre (POP) : « Pour une piscine commune couverte entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds au Crêt-du-Locle. »

Après la ville de La Chaux-de-Fonds, nous apprenions récemment que c'était au tour de celle du Locle de suspendre son projet de nouveau centre aquatique. Les finances des deux villes traversent des périodes difficiles depuis que les entreprises et surtout les holdings, ont bénéficié d'abaissements fiscaux conséquents. A cela se sont rajoutées des difficultés économiques conjoncturelles. Différents projets s'en trouvent donc suspendus. L'austérité règne sans qu'elle ne résolve la moindre chose. Encore pire, le canton après avoir reporté ses charges, s'accapare de plus en plus de recettes des communes. Dernière annonce en date, la volonté de collecter quatre points d'impôt, échelonnés sur deux années, sans prise en compte aucune de la situation financière très différente des communes dans le canton.

Suite à ces nombreuses décisions, les communes industrielles ont affiché un front uni vis-à-vis du canton et de certaines communes plus méridionales. Concernant la piscine, les discussions à l'époque avaient malheureusement coupé court. Nous sommes conscients que les projets des villes seraient consolidés et qu'un projet plus grand ne serait pas financièrement nécessairement moins cher en termes de fonctionnement. Toutefois, avec une localisation entre nos deux villes, bénéficiant du projet H20, une infrastructure plus grande nous semble plus judicieuse. De plus, les habitants des deux villes seraient certainement heureux d'apprendre que plutôt que de faire son infrastructure chacun dans son coin, Le Locle et La

Chaux-de-Fonds s'entendent pour monter un beau projet, assez grand pour répondre aux besoins des habitants des Montagnes.
De plus, elle amènerait un peu de mixité dans la zone du Crêt-du-Locle, revalorisant ainsi cette zone entre nos deux villes.

M. Julien Gressot, POP (La Chaux-de-Fonds) : Nous apprenions récemment que le projet de piscine couverte du Locle était suspendu suite aux difficultés financières. La Chaux-de-Fonds avait dû faire de même avec différents projets dont celui de sa propre piscine depuis la réforme de la fiscalité sur les personnes morales, validée par le Grand Conseil en 2013 avec comme mesure phare la division par 2 de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et par 100 de l'impôt sur le capital des holdings, qui coûte des dizaines de millions de francs par année au canton en péréquation intercantonale. La situation des communes s'est dégradée avec des disparités importantes selon la structure de la commune, les effets sont plus ou moins forts et plus ou moins rapides. Force est de constater que les communes du haut se trouvent dans une situation où investir devient de plus en plus dur, faisant courir le risque qu'elles deviennent des friches sans infrastructure permettant d'attirer et de conserver nos habitants notamment ses jeunes. C'est dans ce cadre-là que les deux projets de piscine de chaque commune ont dû être gelés. Des conversations avaient eu lieu au début entre les deux communes qui devaient refaire leurs piscines, qui commençaient à devenir vétustes avec comme logique d'en faire un beau projet plutôt que deux moyens. Malheureusement à ce moment, les discussions avaient avortées pour des raisons diverses sur lesquelles nous ne voulons pas revenir et chaque commune avait développé son propre projet. Force est de constater aujourd'hui que nous nous retrouvons devant une impasse après un feuilleton que nous n'allons pas rappeler, qui dure depuis des années. Plutôt que de se lamenter et regretter les différents échecs, le POP aimerait que les difficultés rencontrées puissent servir de leçon et permettre d'aller de l'avant. Sans prétendre avoir les solutions précises et ne voulant pas réveiller de vieilles blessures, nous pensons tout de même que les temps ayant changés ainsi que les personnes s'occupant de ces dossiers, l'occasion pourrait être idéale pour discuter de la réalisation d'un projet aquatique commun. La résolution n'entend pas discuter de ce qu'il faudrait mettre dans ce centre aquatique ni de la dimension qui paraît la plus raisonnable, nous souhaitons tout de même que les discussions partent sur l'idée d'un beau projet dans nos montagnes, qui nous fasse rayonner tout en ayant conscience que cela ne saurait se faire dans un avenir proche. Les projets étant bloqués, autant en profiter pour tenter de trouver des solutions qui conviennent à tous. Les populations des deux villes mais aussi des environs seraient certainement heureuses d'apprendre que nous sommes capables d'élaborer des projets communs intéressants plutôt que de faire chacun dans son coin son propre projet. Faire un projet commun serait aussi bien plus favorable d'un point de vue écologique. Le Crêt-du-Locle semble offrir des perspectives intéressantes avec une gare à proximité et le développement à venir du contournement autoroutier de la H20. De plus, une piscine dans ce lieu pourrait permettre de diversifier le secteur. Rapprocher les habitants de notre région autour d'une idée commune ne paraît également que profitable à l'ensemble de notre région. Sans pouvoir prédire en l'état qu'un projet commun serait forcément moins cher globalement, il semble tout de même possible de réaliser une structure plus importante à un coût proportionnellement plus intéressant pour les deux communes. De plus, il pourrait par exemple dans le cas de La Chaux-de-Fonds,

permettre de réaffecter la zone très bien située autour de l'actuelle piscine des Mélèzes et qui sait, développer par exemple un quartier résidentiel écologique et orienter les montagnes vers une plus grande résilience tout en usant de nos compétences et des atouts qu'offrent notre situation géographique. Cela pourrait attirer des familles sensibles à ces problématiques et donner une certaine dynamique optimiste et tournée vers l'avenir. Il pourrait donc y avoir la possibilité de créer un programme plus global uniquement centré sur les questions aquatiques, si l'on s'en donne les moyens. Le but de cette résolution est de demeurer suffisamment ouverte pour que les conseils communaux puissent avoir les coudées franches, son objectif est de pousser les autorités exécutives à prendre contact pour discuter de cette éventualité tout en ayant conscience qu'un tel projet dans l'état actuel ne pourrait se faire sans une réelle motivation et ouverture d'esprit. Si notre résolution pouvait permettre à insuffler un début d'énergie, elle aurait déjà atteint sa cible.

M. Pierre Surdez, PLR-VL : Je serai assez bref. Le titre de cette résolution devrait être modifié comme suit : « Le POP part en vrille et le Président du Conseil général du Locle viole le secret de commission » ou alors c'est ce titre-là que les médias devraient peut-être retenir. Ce n'est pas la première fois que le parti d'extrême gauche du Locle se permet de diffuser des informations confidentielles, c'est juste lamentable, indigne d'un parti politique. Aucune décision officielle n'est prise du côté législatif, seules des rumeurs journalistiques sont aujourd'hui publiques à propos d'une suspension du projet de piscine couverte au Locle. Dès lors, cette résolution est totalement prématurée, c'est pour cette raison que le PLR demande au POP de faire preuve d'un minimum de retenue et de prendre ses responsabilités en retirant cette résolution, nous ne la voterons en aucun cas. Au Locle, nous avons pris une certaine habitude de présidents du Conseil général qui se trouvaient au-dessus de la mêlée et qui ne stigmatisaient personne. Les entreprises et les entrepreneurs qui donnent beaucoup à la collectivité apprécieront comme il se doit les corrélations plus que douteuses et juste scandaleuses. Comment un parti peut se gausser via ses élus, notamment à l'exécutif, de gérer de manière excellente les finances locloises en profitant de l'activité des entreprises locales, régionales et internationales et ensuite venir cracher dans la soupe. Nous demandons au moins ne serait-ce qu'un peu de cohérence s'il vous plaît. En retirant cette résolution au texte tendancieux et fétide, la forme de la résolution étant inacceptable, elle doit être retirée et rediscutée à une prochaine échéance et laisser travailler les commissions en toute sérénité.

Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS : Cette intervention nous interpelle quelque peu. Si pour la piscine de La Chaux-de-Fonds, la décision était effectivement prise concernant l'abandon du projet, pour celle du Locle, la situation n'est pas la même. En effet, actuellement le rapport est entre les mains d'une commission et le Conseil général ne s'est pas encore prononcé sur un abandon ou un report du projet. Seul le Conseil communal a donné une information à ladite commission et à la commission financière ainsi qu'à la presse. Mais il faut bien reconnaître que les premières informations, classées secret-défense, concernant le budget loclois ne prêtent guère à l'optimisme. Le groupe socialiste acceptera tout de même cette résolution car en lisant bien le texte, il est dit qu'un projet tel que demandé ne serait pas nécessairement moins cher que ceux qui sont abandonnés ou en voie de l'être. L'élément principal est

celui de la situation géographique, cela nous laisse dubitatif quant aux chances de réalisation du projet.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous sommes surtout un peu surpris par l'intervenant PLR-VL qui utilise des mots très forts comme fétide avec presque une attaque personnelle contre le président du Conseil général. Nous ne voyons pas bien où il est expliqué que le Conseil général a déjà pris une décision, le texte marque « nous apprenions récemment que c'est au tour de la ville du Locle de suspendre son projet », par la presse ça peut être une résolution qui est un petit peu avant-gardiste, qui prend les faits qui sont annoncés dans la presse, vérifiés ou non, mais ils sont annoncés quand même dans la presse et qui se dit « bon, si dans le cas où le projet du Locle serait mis à la poubelle, est-ce qu'on ne pourrait pas déjà maintenant profiter de cette séance intercommunale pour planifier une certaine coopération entre les deux villes pour construire une piscine intercommunale ? ». Au niveau en tout cas des Verts loclois, c'est un projet qu'on a défendu depuis des années, souvent à contre-courant, on a souvent demandé plutôt une piscine intercommunale qu'une piscine juste communale et donc nous soutiendrons cette résolution.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Sports (DEPSS) : Dans un premier temps, je pensais que mon intervention serait très brève puisqu'aux yeux des exécutifs, le point suivant est d'une extrême importance mais néanmoins vu la tournure des événements, je pense qu'il faudra quand même prendre un tout petit peu plus de temps. Pour les exécutifs des deux villes, évidemment ma collègue Katia Babey complètera si elle le souhaite. D'abord deux précisions :

- Une première évidemment, préciser même si je pense que c'est une évidence pour tout le monde qu'une résolution c'est un vœu, c'est purement déclamatif donc il n'y a pas de contrainte dans cette réalité-là, cette résolution pour les exécutifs peut être acceptée même si effectivement elle a quelques imperfections. Vous dire aussi qu'effectivement les situations ne sont pas encore tout à fait identiques, l'exécutif de la ville a annoncé effectivement que pour le budget 2018, il ne prévoyait pas d'investir sur ce projet de piscine couverte. Par ailleurs, cette annonce a été reprise par RTN et L'Impartial avec un article illustré d'où une certaine incompréhension aussi de l'exécutif par rapport à la véhémence de l'interpellateur du PLR. Concernant effectivement cette résolution, même si elle a quelques imperfections, donc les exécutifs des deux villes peuvent entrer en matière, vous dire qu'effectivement nous avons jusqu'en 2012 fait un travail important sur ce sujet, sur la possibilité de faire un projet en commun au Crêt-du-Locle, notamment en reprenant les travaux qui avaient été initiés par l'association Biodôme et nous avons, à un moment donné, en 2012, renoncé et vous dire en toute transparence et je crois qu'en en discutant avec maintenant nos nouveaux collègues de La Chaux-de-Fonds, je dis « nouveaux » parce que je suis un peu l'ancien de service, nous avons recréé un climat de confiance, je dois vous le dire que nous avons perdu en 2012 notamment avec l'ancien porteur du projet et chef de l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds, je crois que comme ça les choses sont claires. Donc clairement dit, cette confiance est retrouvée, nous avons, nous, cette volonté que nous avons aussi prouvée depuis 2 ans en mettant en place certes des projets de

petite ampleur, mais si on prend l'exemple de la participation sur un sujet culturel de La Chaux-de-Fonds, de l'Ancienne Poste ou pour la Ville du Locle, un projet sportif à La Charrière, nous avons montré cette volonté de retisser ces liens et de retrouver cette confiance et c'est pour toutes ces raisons-là que nous pouvons soutenir cette résolution. Vous dire aussi peut-être quand même deux mots pour les collègues et les conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds, nous avons quand même une utilisation de départ assez différente, nous avons une problématique au Locle qui fait que nous n'avons pas du tout de bassin couvert, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle les enfants du Locle se baignent dans la piscine de 50 mètres du Communal de mi-mai à début septembre, et le reste de l'année, à part les élèves des Monts qui peuvent aller dans un petit bassin couvert, ce qui est encore sacrément différent même si évidemment ce n'est pas des bassins de 25 mètres ou de 50 mètres, c'est encore différent que des enfants de La Chaux-de-Fonds qui ont malgré tout Numa-Droz et Les Arêtes. D'où pour, nous loclois, l'importance d'avoir un projet effectivement qui n'est pas situé de l'autre côté de la ville de La Chaux-de-Fonds, d'où cet intérêt sur Le Crêt-du-Locle. Cela étant dit, il y a des complications ce n'est pas évident mais je ne veux pas prendre et couper l'herbe sous les pieds de ma collègue, mais nous le savons qu'il y a des problèmes de maîtrise du sol au Crêt-du-Locle, une partie de la zone est en mains privées donc il y a beaucoup à travailler sur l'éventualité d'un projet au Crêt-du-Locle. Malgré ces quelques interrogations, malgré ces explications complémentaires, les exécutifs peuvent soutenir cette résolution. En conclusion, sans vouloir du tout polémiquer, quand même juste rappeler puisque l'exécutif de la ville du Locle a été un tout petit peu pris à partie, dire qu'il y a quand même quelques faits dans la vie, et puis que malheureusement les faits pour 2018 ce sont que nous avons 13 millions de recettes de moins des personnes morales.

Mme Katia Babey, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Affaires Sociales, des Sports et de la Santé (La Chaux-de-Fonds) : Alors oui j'abonde dans le sens de M. de la Reussille. Le Conseil communal actuel de la ville de La Chaux-de-Fonds est favorable à mener cette réflexion en commun avec la ville du Locle. Cette demande et, cela a été dit, a été déposée à un moment où nos deux villes ont réussi à rétablir des relations apaisées et constructives, dans le domaine du Sport notamment. Je profite de cette tribune, on n'est pas sur la tribune mais ce n'est pas grave, pour remercier mes amis loclois pour leur participation à la réalisation du terrain de street-hockey et pour vous rappeler que le 9 décembre aura lieu la 10^{ème} Trotteuse-Tissot avec un départ depuis la Mère-Commune pour une étape absolument magnifique. Nous avons distribué pour les conseillers généraux et conseillers communaux loclois un petit bulletin. Dans ce bulletin, vous trouverez un bulletin de versement et pour tous les élus du Locle comme cela a déjà été le cas pour ceux de La Chaux-de-Fonds. Il suffit de le remplir avec votre nom et votre fonction sans le montant puisque cela vous est offert gratuitement par la ville de La Chaux-de-Fonds et de le renvoyer à la rue du Collège 11. Donc venez courir nombreux pour créer encore plus de liens entre nos deux villes. Après cette petite discrétion, je reviens à l'objet qui nous occupe, la volonté donc du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et également du Locle est d'asseoir une éventuelle décision politique future sur une piscine couverte commune en la basant sur des éléments qui sont objectivables tels que cela a été dit la maîtrise foncière, la

fonctionnalité pour les usagers, le coût, la faisabilité et la plus-value pour la région donc nous acceptons cette résolution et nous ferons au mieux pour étudier cette demande.

M. Julien Gressot, POP (La Chaux-de-Fonds) : Le POP remercie le Conseil communal de sa réponse. S'il veut bien admettre l'une ou l'autre imperfection à sa résolution, il aimerait tout de même rappeler au PLR qu'une résolution est un souhait, qu'elle fait suite à un article de presse et que le POP fait part d'un simple vœu. Le POP appelle donc le PLR à conservé son sang-froid. Il remercie également les conseils communaux de l'accueil qu'ils réservent à sa motion.

M. Yves Strub, PLR (La Chaux-de-Fonds) : Nos communes doivent savoir vivre ensemble, je crois que déjà à Rome, il y a eu le rapt des Sabines, parce qu'il a fallu faire un petit effort pour que la population puisse grandir. Ensuite, nous avons deux ethnies très particulières entre l'est et l'ouest de cette vallée et cela serait tout à fait l'occasion de pouvoir éventuellement vivre ensemble, patauger ensemble dans une même piscine. Ça me semble absolument logique, sympathique de créer une piscine commune, je vous rappelle qu'à Lausanne dans les années 60-70, il y avait bien sûr Bellerive mais la commune de Renens a ouvert une piscine qui était une zone industrielle et pas très sympathique mais qui était une piscine tout à fait remarquable et pour finir toute la jeunesse lausannoise se retrouvait à la piscine de Renens d'ailleurs il y avait des hublots qui permettaient de voir sous l'eau, ce qui bien sûr pour quelques adolescents un petit peu emboutonnés, c'était assez intéressant. Enfin ceci dit, on peut faire toutes sortes de miracles avec une piscine. Alors tout cela pour dire que je n'aimerais pas que tout le monde imagine que le PLR est monté contre, cette résolution est magnifique d'autant plus que cela permet de créer une piscine couverte, nous vivons dans une région qui ressemble forcément aux Caraïbes peut-être comme ça dans mille ans mais actuellement la piscine est ouverte relativement peu de semaines ou peu de mois durant l'année et une piscine couverte permet alors véritablement de la rentabiliser à 100%. Je vous donne l'exemple aussi de la piscine de Verbier, qui a une partie découverte et une partie couverte, ce qui fait qu'elle est pleine toute l'année. Ce qui fait que je crois qu'en s'inspirant du rapt des Sabines, on peut tout à fait accepter un jour ou l'autre qu'on ouvre une piscine commune.

La discussion est close.

Pour Le Locle :

Soumise au vote, la résolution est acceptée par 17 voix contre 9.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumise au vote, la résolution est acceptée par 22 voix contre 9.

4.1 – Projet d’arrêté intercommunaux et interpartis (de MM. Nathan Erard et Oskar Favre (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth (UDC)) : Concernant l’interpellation communale pour la mise en œuvre de l’initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires

Conformément à l’article 38 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008, les groupes POP, Les Verts, PLR, PS et UDC déposent le projet d’arrêté suivant :

Les Conseils généraux de la Ville du Locle et de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi d’organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,

Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,

Sur la proposition des groupe POP, Les Verts, PLR, PS et UDC,

Arrêtent :

Article premier.- Par voie d’initiative communale, sous la forme de l’interpellation, les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds demandent au Grand Conseil d’enjoindre au Conseil d’Etat d’expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l’initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires »

Art. 2.- Les Conseils communaux de la ville du Locle et de la ville de La Chaux-de-Fonds sont chargés de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

Développement :

En effet, depuis que l’initiative a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017, soit il y a plus de neuf mois maintenant, le Conseil d’Etat n’a pris encore aucune mesure apte à réellement satisfaire les initiants. Certes, de belles paroles pour endormir la méfiance de la population comme le fait d’avoir décidé du gel de toutes transformations de HNE tant que la mise en œuvre de l’initiative ne serait pas opérationnelle (L. Kurth : article du 7.7.2017 Express - Impartial, ‘rien ne bougera dans l’organisation actuelle de HNE avant que les décisions politiques ne soient prises’), pourtant, le démantèlement de l’hôpital des Montagnes se poursuit inexorablement et des investissements importants continuent d’être apportés sur le seul site du Littoral ...

Alors oui, les Conseils généraux des villes des Montagnes se posent de très sérieuses questions.

Quelques éléments importants :

- Quelques jours après la votation, le Conseil d'Etat promulgue la LHNE, pourtant obsolète par rapport aux dernières décisions populaires !
- Le Conseil d'Etat refuse la démission de la Présidente du Conseil d'Administration de HNE, franchement hostile à l'initiative mais devant participer à sa mise en œuvre ... ???
- Le Conseil d'Etat refuse catégoriquement d'adjoindre des tenants de l'initiative au Conseil d'Administration de HNE, pour la période transitoire.
- Du matériel médical, informatique et de bureau, ainsi que du personnel sont transférés régulièrement du site de La Chaux de Fonds en direction de l'hôpital Pourtalès.
- Disparition, dès le 1 janvier 2018, de la consultation d'angiologie du site de La Chaux de fonds, transféré sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre du sommeil sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre de la douleur chronique sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Installation de gabarits pour accueillir « provisoirement » le nouveau pet-scan sur le site de l'hôpital Pourtalès, quand la mission est toujours dévolue au site de La Chaux de Fonds.
- Alors que les blocs du site de La Chaux de Fonds sont sous-occupés, de nombreux cas sont transférés quotidiennement sur le site surchargé de l'hôpital Pourtalès, ironiquement, le surplus est dévié sur un site privé.
- Rénovation des urgences, pour près de trois millions, sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Démantèlement du service d'endoscopie (service pourtant fraîchement rénové) du site de La Chaux de Fonds au profit du site de l'hôpital Pourtalès.

En contrepartie, le Conseil d'Etat, tout en prenant son temps, a instauré un Groupe de travail afin d'émettre des propositions sur la mise en œuvre de l'initiative, groupe de travail où les tenants de l'initiative, contre toute logique, n'étaient pas majoritaires. De même, il nomme le Conseil de l'Hôpital, où la représentation des tenants de l'initiative n'y est que symbolique auprès de ses membres !

On le voit bien, alors qu'il aurait pu rouvrir les blocs opératoires 24h/24 et 7j/7 à l'hôpital de La Chaux de Fonds, ou y nommer un Directeur de site, le Conseil d'Etat, au mépris de la sécurité sanitaire minimale, a pris une quantité de décisions depuis le 12 février 2017 qui ne sont qu'une suite de brimades pour la population neuchâteloise ayant soutenu l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires.

Alors, deux questions :

- à quand les actes qui vont dans le sens voulu et exigé par le peuple lors des trois dernières votations sur le sujet hospitalier ?
- Faudra-t-il une quatrième votation populaire pour que le Conseil d'Etat se mette enfin au service du peuple ?

M. Nathan Erard, POP (La Chaux-de-Fonds) : Vous n'êtes pas sans savoir que le dossier hospitalier est compliqué dans le canton depuis plusieurs années et le GTIH espérait qu'il serait résolu suite à l'acceptation de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires victorieuse en février dernier. Malheureusement, les signaux envoyés par HNE et le Conseil d'Etat sont peu réjouissants. C'est pourquoi depuis la votation, le GTIH s'est employé à réagir via des outils parlementaires disponibles comme des interpellations au Conseil général, des questions au Grand Conseil, des lettres au Conseil d'Etat ou encore en essayant de passer par les médias via des communiqués de presse. Malheureusement, les réponses apportées n'ont jamais été satisfaisantes et faisaient transparaître un certain mépris et surtout un mépris de démocratie de la part du Conseil d'Etat et d'HNE. Ainsi, nous souhaitons abattre une énième carte parlementaire en utilisant l'initiative communale interpartis par ce projet d'arrêté et ce avant de remobiliser la population car comme le dit un très bon groupe de rock bordelais « à tout moment, la rue peut encore dire non ». J'aimerais maintenant inscrire cette introduction dans le développement qui suit « depuis que l'initiative a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017 soit il y a plus de 9 mois maintenant, le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune mesure apte à réellement satisfaire les initiants. Certes, de belles paroles pour endormir la méfiance de la population comme le fait d'avoir décidé du gel de toute transformation d'HNE tant que la mise en œuvre de l'initiative ne serait pas opérationnelle. Je cite L'Impartial qui lui-même cite Laurent Kurth, un Impartial du 7.7.2017 « rien ne bougera dans l'organisation actuelle d'HNE avant que les décisions politiques ne soient prises ». Pourtant, le démantèlement des Montagnes se poursuit inexorablement et des investissements importants continuent d'être apportés sur le site du Littoral. Alors oui, les Conseils généraux des villes des Montagnes se posent de sérieuses questions. Quelques éléments importants à rappeler ou à porter à votre connaissance. Quelques jours après la votation, le Conseil d'Etat promulgue la loi HNE pourtant obsolète par rapport aux dernières décisions populaires. Puis, le Conseil d'Etat refuse la démission de la présidente du Conseil d'administration d'HNE, franchement hostile à l'initiative mais devant participer à sa mise en œuvre. Le Conseil d'Etat refuse catégoriquement d'adjoindre des tenants de l'initiative au Conseil d'administration d'HNE pour la période transitoire. Du matériel médical, informatique et bureautique ainsi que du personnel sont transférés régulièrement du site de La Chaux-de-Fonds en direction de l'Hôpital de Pourtalès. Et puis, dès le 1^{er} janvier 2018, la disparition de la consultation d'angiologie du site de La Chaux-de-Fonds transférée sur le site de Pourtalès mais également la création d'un centre du sommeil sur le site de Pourtalès, la création d'un centre de la douleur chronique sur le site de Pourtalès et aussi l'installation de gabarits pour accueillir provisoirement le nouveau Pet Scan, j'ai bien dit provisoirement mais cela ne semble pas si provisoire. Alors que les blocs du site de La Chaux-de-Fonds sont sous-occupés, de nombreux cas sont transférés quotidiennement sur le site surchargé de l'Hôpital de Pourtalès. Ironiquement, le surplus est dévié sur un site privé. Et puis, nous avons aussi appris la rénovation des urgences de Pourtalès pour près de Fr. 3 millions et puis également le démantèlement du service d'endoscopie, service pourtant fraîchement rénové du site de La Chaux-de-Fonds au profit de l'Hôpital de Pourtalès. Et plus fraîchement, mais pas énuméré dans la version écrite envoyée par mail, cette rumeur grandissante de l'intention d'HNE de descendre le centre du sein sur le Littoral, descendre de tous les sens du terme puisque c'est un peu le tuer tant la qualité est reconnue sur le site actuel. En contrepartie, le Conseil d'Etat, tout en prenant son

temps, a instauré un groupe de travail afin d'émettre des propositions sur la mise en œuvre de l'initiative. Groupe de travail où les tenants de l'initiative contre toute logique n'étaient pas majoritaires. De même, il nomme le Conseil de l'Hôpital où la représentation des tenants de l'initiative n'y est que symbolique auprès de ses membres. On le voit bien alors que le Conseil d'Etat via HNE aurait pu rouvrir les blocs opératoires 24h/24 et 7j/7 à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds ou y nommer un directeur de site, le Conseil d'Etat, au mépris de la sécurité sanitaire minimale, a pris une quantité de décisions depuis le 12 février 2017 qui ne sont qu'une suite de brimades pour la population neuchâteloise ayant soutenu l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires. Alors deux questions nous viennent, à quand les actes qui vont dans le sens voulu et exigé par le peuple lors des trois dernières votations sur le sujet hospitalier ? Faudra-t-il une quatrième votation populaire pour que le Conseil d'Etat se mette enfin au service du peuple ? Ainsi, ce soir nous proposons ce projet d'arrêté dont je vais vous lire les articles. Article premier, par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer comment et quand au travers de ses actes il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ». Article 2, le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil. Il est évident que pour le projet d'arrêté à voter par le Conseil général du Locle, Le Locle remplace La Chaux-de-Fonds à l'article premier.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Ressources Humaines, des Affaires Sociales et de la Culture (DRHASC) : Les Conseils communaux de nos deux villes transmettront au Grand Conseil avec la plus grande célérité cette initiative communale qui sera déposée sous la forme d'une interpellation via un arrêté communal. Nos deux législatifs sont mus par l'envie de questionner le Conseil d'Etat sans que celui-ci ne puisse se dérober. Se fendre ce soir d'une résolution aurait amusé la galerie mais aurait surtout constitué une perte de temps et d'énergie supplémentaire dans ce dossier. C'est donc en nous basant sur l'article 26 de l'organisation du Grand Conseil que nous allons déposer cette interpellation afin que le Grand Conseil enjoigne le Conseil d'Etat, expliquer comment et quand entend-il mettre en œuvre la décision populaire du 12 février 2017 ? Je ne m'étendrai pas sur le développement particulièrement aiguisé qui met en lumière toute une série de points qui fâchent et que l'orateur précédent a bien développé. Il aurait été très intéressant de déposer un arrêté intercommunal qui aurait été plus fort puisqu'encore plus symbolique mais comme ce niveau de pouvoir législatif n'existe pas, nous nous contenterons du dépôt d'une initiative par commune. Ces deux textes identiques seront groupés et traités en même temps par le Grand Conseil, certainement au mois de janvier puisque la séance de décembre sera consacrée au budget. Le Conseil d'Etat pourra choisir de répondre oralement ou par écrit mais il devra répondre et c'est là que se situe le scelle de cette procédure. Enfoncé le clou de ce qui a été dit précédemment par ma collègue Katia Babey, c'est faire montre pour nos deux villes de notre volonté farouche de ne pas faiblir dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle, nous remercions nos législatifs d'accepter ces deux arrêtés.

La discussion est close.

Le projet d'arrêté est mis en discussion.

Pour Le Locle :

Soumis au vote, le Conseil général, par 26 voix contre 0 et 2 abstentions, accepte la prise en considération du projet d'arrêté.

Pour La Chaux-de-Fonds :

Soumis au vote, le Conseil général, par 29 voix contre 0 et 2 abstentions, accepte la prise en considération du projet d'arrêté.

Dès lors, les Conseils généraux acceptent les arrêtés suivants :

ARRETE

concernant l'interpellation communale pour la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi d'organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,
Sur proposition de M. Oskar Favre (POP),

Arrête :

Article premier.- Par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général du Locle demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

ARRETE

concernant l'interpellation communale pour la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi d'organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,
Vu le règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds
du 28 septembre 1994,

Sur proposition de M. Nathan Erard (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les Verts),
M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth (UDC),

Arrête :

Article premier.- Par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

La séance est levée à 23h.

Le Locle

Le secrétaire-rédacteur,
Patrick Martinelli

Le président,
Oskar Favre

Le secrétaire suppléant,
Pierre Surdez

La Chaux-de-Fonds

La présidente,
Maria Belo

Le secrétaire,
Sven Erard